

RÉSOLUTIONS

VILLES	POPULATION	NUMÉRO DE LA RÉSOLUTION	DATE DE LA RÉSOLUTION
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	4 100 000	CE 2022-04-21 CE 2022-05-26	2022-04-21 2022-05-26
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	4 100 000	CC 2022-09-22	2022-09-22
Ville de Montréal – Conseil d’agglomération de Montréal	2 003 374	CG22 0593	2022-09-22
Ville de Montréal	1 784 681	CM22 1016	2022-08-23
Ville de Montréal	1 784 681	CM22 1074	2022-09-20
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	170 545	CA22-170245	2022-09-06
Ile-Bizard-Ste-Geneviève	20 034	CA22-28216	2022-09-06
LaSalle	81 329	CA22 20 0336	2022-10-11
Montréal Nord	86 786	CA22 10 255	2022-10-04
Outremont	26 159	CA22 16 0312	2022-09-06
Pierrefonds-Roxboro	73 889	CA22 29 0281	2022-10-04
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	115 587	CA22 30 10 0284	2022-10-04
Saint-Laurent	103 967	CA22 08 0367	2022-08-09
Saint-Léonard	82 241	CA22-130207	2022-09-06
Côte Saint-Luc	34 911	220722	2022-07-11
Baie d’Urfé	3 962	2022-09-193	2022-09-13
Beaconsfield	20 124	2022-09-404	2022-09-26
Dorval	19 735	CM2208 398	2022-08-22
Hampstead	7 473	2022-220	2022-08-01
Kirkland	20 081	CM22-287	2022-10-03
Montréal Est	4 305	202208-330	2022-08-17
Montréal Ouest	5 395	20220829-004	2022-08-29
Pointe-Claire	34 174	2022-488	2022-09-06
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 020	08-266-22	2022-08-29
Ville de Mont-Royal	21 798	22-10-05	2022-10-05
Village de Senneville	994	2022-09-637	2022-09-27
Westmount	20 687	2022-09-219	2022-09-06

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL,
TENUE LE LUNDI 11 JUILLET 2022 AU 5801 BOULEVARD CAVENDISH,
CÔTE SAINT-LUC, À 20 H 00**

220722

**RÉSOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE
COLLABORER AVEC LES VILLES DE MONTRÉAL ET DE DORVAL POUR
PRÉSERVER ET PROTÉGER LES TERRES FÉDÉRALES AU NORD DE
L'AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU, DANS LES
SECTEURS CONNUS SOUS LE NOM DE TECHNOPARC ET DE GOLF
DORVAL**

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval, comme indiqué sur la carte, ci-jointe, de la Ville de Montréal, en date du 11 mai 2022 et intitulée : « Technoparc consolidation des milieux naturels »;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

ATTENDU QUE le Champ des Monarques a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème de 215 hectares est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QU'en septembre 2020, la Ville de Côte Saint-Luc devient la 75e ville au Québec à obtenir la certification de Ville amie des Monarques;

ATTENDU QUE cette certification de niveau Argent engage la ville à implanter au moins 15 actions qui contribueront à conserver l'habitat des papillons monarques;

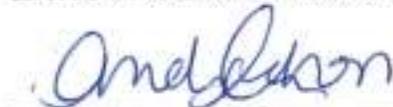
ATTENDU QUE le 9 août 2021 la Ville a adopté une résolution confirmant son engagement à protéger les habitats du papillon monarque et à adopter des mesures pour protéger l'espèce;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Me Andrea Charon
Conseillère générale

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL,
TENUE LE LUNDI 11 JUILLET 2022 AU 5801 BOULEVARD CAVENDISH,
CÔTE SAINT-LUC, À 20 H 00**

ATTENDU QUE l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème de 215 hectares, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Me Andrea Charon
Conseillère générale

C A N A D A
PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF CÔTE SAINT-LUC

EXTRACT FROM THE MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE CITY COUNCIL HELD ON MONDAY, JULY 11, 2022 AT 8:00 P.M. AT 5801 CAVENDISH BOULEVARD, CÔTE SAINT-LUC, AT 8:00 P.M.

220722

RESOLUTION REQUESTING THE FEDERAL GOVERNMENT COLLABORATE WITH THE CITIES OF MONTREAL AND DORVAL TO PRESERVE AND PROTECT FEDERAL LANDS NORTH OF PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU INTERNATIONAL AIRPORT, IN THE AREAS KNOWN AS THE TECHNOPARC AND GOLF DORVAL

WHEREAS north of Montreal's Pierre-Elliott-Trudeau International airport there is an invaluable integrated 215-hectare wetland ecosystem consisting of fields, forests, and marshes which are the property of the Government of Canada and which are leased to the *Aéroport de Montréal* (ADM) (« the Federal lands »). These lands are situated in part in the borough of Saint-Laurent, City of Montreal and in part in the City of Dorval, as they appear on the attached map from the City of Montreal dated May 11, 2022, entitled: "*Technoparc consolidation des milieux naturels*";

WHEREAS this integrated wetland ecosystem includes the ecologically important Monarch Butterfly Fields used by the Monarchs to feed and reproduce during their migration to and from Montreal, a city that has been named a MONARCH GOLD metropolis;

WHEREAS these butterfly fields have been gravely damaged in the last weeks, and the whole 215-hectare ecosystem is itself threatened by fragmentation, and ultimately, destruction;

WHEREAS, in September 2020, the City of Cote Saint-Luc became the 75th city in Quebec to be certified as a "Monarch-Friendly City";

WHEREAS this certification with a silver designation engages the City to implement at least 15 actions to save the monarch butterfly habitat;

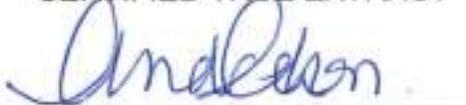
WHEREAS on August 9, 2021, the City adopted a resolution confirming its commitment to protect the Monarch butterfly habitats and adopt measures to protect the species;

WHEREAS more than 200 species of birds have been sited in the above-mentioned Federal lands, as well as great numbers of other animals that make the 215 hectares a hub of biodiversity;

WHEREAS the Cities and Towns on the island of Montreal are all striving to redress the deficit in protected natural spaces compared to other Canadian cities, and this last large marshland and riverine ecosystem, composed of 215 hectares of rare wildlife habitats, is the size of Mount Royal Park;

WHEREAS in December 2021, the Minister of Environment and Climate Change was mandated by the Prime Minister to ensure that all Canadians have access to green space, and in particular to establish at least one new national urban park in every province and territory, with a target of 15 new urban parks by 2030;

CERTIFIED TRUE EXTRACT



M^{re} Andrea Charon
General Counsel

C A N A D A
PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF CÔTE SAINT-LUC

EXTRACT FROM THE MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE CITY COUNCIL HELD ON MONDAY, JULY 11, 2022 AT 8:00 P.M. AT 5801 CAVENDISH BOULEVARD, CÔTE SAINT-LUC, AT 8:00 P.M.

WHEREAS the entire Federal lands including the 215-hectare ecosystem is the last of its kind still existing on the Island of Montreal, and hence a part of the natural patrimony which merits being protected for all residents of the island of Montreal;

It was

MOVED BY COUNCILLOR DIDA BERKU
SECONDED BY COUNCILLOR STEVEN ERDELYI

AND RESOLVED:

"THAT the Government of Canada recognize and acknowledge the ecological value and biodiversity of the lands owned by the Federal government (« the Federal lands ») north of Pierre-Elliott-Trudeau International Airport, that is, lots 3, 4, and 5 located in the borough of Saint-Laurent, Montreal as well as the lands commonly known as Golf Dorval including the *Champ des Monarques*, located in the City of Dorval, all of which are under lease to Aéroport de Montréal (ADM);

THAT the Government of Canada, by way of Transport Canada, advise and require ADM to halt all and any development on such lands with immediate effect;

THAT the Government of Canada, in line with its stated objective to create or contribute to the creation of an urban park in Québec by 2030, provide for the preservation and the conservation of these Federal lands in perpetuity for future generations;

THAT the Government of Canada work with the borough of Saint-Laurent, Ville de Montreal and the City of Dorval to create a legacy for future generations by creating an urban park on the island of Montreal, similar to the Rouge National Urban Park in Ontario;

THAT this resolution be transmitted to the Federal Minister of Transport, Omar Alghabara, the Federal Minister of the Environment, Steven Guilbeault, all Federal Members of Parliament representing ridings on the island of Montreal, and to all mayors and councillors elected to all Cities of the Agglomeration of the island of Montreal."

CARRIED UNANIMOUSLY

CERTIFIED TRUE EXTRACT



M^{re} Andrea Charon
General Counsel

**TECHNOPARC -
CONSOLIDATION DES MILIEUX NATURELS**

- Parc-nature des Sources
- Aire de conservation projetée au SAD*
(Terrains Ville de Montréal)
- Aire de conservation (Terrains privés à être
cédés en partie à la Ville de Montréal)
- Limite d'arrondissement

*SAD : Schéma d'aménagement et de développement

GOLF DORVAL
1 206 252 m²
(120,6 ha)

MARAIS AÉROPORT DE MONTRÉAL
266 394 m²
(26,6 ha)

**MARAIS
AUX HÉRONS**
101 572 m²
(10,2 ha)

LOT 5 - AÉROPORT DE MONTRÉAL
180 100 m²
(18 ha)

65 576 m²
(6,6 ha)

0 100 200 400 Mètres



Division Urbanisme
11 mai 2022

Données extraites de la base de données géomatique
de Saint-Laurent, Orthophotographies 2020





HAMPSTEAD

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Hampstead tenue le 1^{er} août 2022, au centre communautaire Irving L. Adessky, 30, chemin Lyncroft, à Hampstead, Québec.

RÉSOLUTION 2022-220

RÉSOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE COLLABORER AVEC LES VILLES DE MONTRÉAL ET DE DORVAL POUR PRÉSERVER ET PROTÉGER LES TERRES FÉDÉRALES AU NORD DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU, DANS LES SECTEURS CONNUS SOUS LE NOM DE TECHNOPARC ET DE GOLF DORVAL.

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval, comme indiqué sur la carte, ci-jointe, de la Ville de Montréal, en date du 11 mai 2022 et intitulée : « Technoparc consolidation des milieux naturels »;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

ATTENDU QUE le Champ des Monarques a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème de 215 hectares est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QUE l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème de 215 hectares, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);
- **QUE** le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

- **QUE** le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;
- **QUE** le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;
- **QUE** cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alhabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

Adoptée

(s) Jeremy Levi
Jeremy Levi, maire

(s) Poovadee Permal-Vardin
Poovadee Permal-Vardin, greffière

COPIE VIDIMÉE, le 3 août 2022.

Poovadee Permal-Vardin
Poovadee Permal-Vardin, greffière



HAMPSTEAD

Extract from the Minutes of the Regular Council meeting of the Council of the Town of Hampstead held on August 1st, 2022, at the Irving L. Adessky Community Centre, 30, chemin Lyncroft, in Hampstead, Québec.

RESOLUTION 2022-220

RESOLUTION REQUESTING THE FEDERAL GOVERNMENT TO COLLABORATE WITH THE CITIES OF MONTREAL AND DORVAL TO PRESERVE AND PROTECT FEDERAL LANDS NORTH OF PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU INTERNATIONAL AIRPORT, IN THE AREAS KNOWN AS THE TECHNOPARC AND GOLF DORVAL.

WHEREAS north of Montreal's Pierre-Elliott-Trudeau International airport there is an invaluable integrated 215-hectare wetland ecosystem consisting of fields, forests, and marshes which are the property of the Government of Canada and which are leased to the *Aéroport de Montréal* (ADM) (« the Federal lands »). These lands are situated in part in the borough of Saint-Laurent, City of Montreal and in part in the City of Dorval, as they appear on the attached map from the City of Montreal dated May 11, 2022, entitled: “*Technoparc consolidation des milieux naturels*”;

WHEREAS this integrated wetland ecosystem includes the ecologically important Monarch Butterfly Fields used by the Monarchs to feed and reproduce during their migration to and from Montreal, a city that has been named a MONARCH GOLD metropolis;

WHEREAS these butterfly fields have been gravely damaged in the last weeks, and the whole 215-hectare ecosystem is itself threatened by fragmentation, and ultimately, destruction;

WHEREAS more than 200 species of birds have been sited in the above-mentioned Federal lands, as well as great numbers of other animals that make the 215 hectares a hub of biodiversity;

WHEREAS the Cities and Towns on the island of Montreal are all striving to redress the deficit in protected natural spaces compared to other Canadian cities, and this last large marshland and riverine ecosystem, composed of 215 hectares of rare wildlife habitats, is the size of Mount Royal Park;

WHEREAS in December 2021, the Minister of Environment and Climate Change was mandated by the Prime Minister to ensure that all Canadians have access to green space, and in particular to establish at least one new national urban park in every province and territory, with a target of 15 new urban parks by 2030;

WHEREAS the entire Federal lands including the 215-hectare ecosystem is the last of its kind still existing on the Island of Montreal, and hence a part of the natural patrimony which merits being protected for all residents of the island of Montreal;

It is proposed by Councillor Michael Goldwax, seconded by Councillor Warren Budning, and UNANIMOUSLY RESOLVED:

- **THAT** the Government of Canada recognize and acknowledge the ecological value and biodiversity of the lands owned by the Federal government (« the Federal lands ») north of Pierre-Elliott-Trudeau International Airport, that is, lots 3, 4, and 5 located in the borough of Saint-Laurent, Montreal as well as the lands commonly known as Golf Dorval including the *Champ des Monarques*, located in the City of Dorval, all of which are under lease to Aéroport de Montréal (ADM);
- **THAT** the Government of Canada, by way of Transport Canada, advise and require ADM to halt all and any development on such lands with immediate effect;
- **THAT** the Government of Canada, in line with its stated objective to create or contribute to the creation of an urban park in Québec by 2030, provide for the preservation and the conservation of these Federal lands in perpetuity for future generations;
- **THAT** the Government of Canada work with the borough of Saint-Laurent, Ville de Montreal and the City of Dorval to create a legacy for future generations by creating an urban park on the island of Montreal, similar to the Rouge National Urban Park in Ontario;
- **THAT** this resolution be transmitted to the Federal Minister of Transport, Omar Alghabara, the Federal Minister of the Environment, Steven Guilbeault, all Federal Members of Parliament representing ridings on the island of Montreal, and to all mayors and councillors elected to all Cities of the Agglomeration of the island of Montreal.

Adopted

(s) Jeremy Levi _____
Jeremy Levi, Mayor

(s) Poovadee Permal-Vardin _____
Poovadee Permal-Vardin, Town Clerk

CERTIFIED TRUE COPY, August 3, 2022.

Poovadee Permal-Vardin
Poovadee Permal-Vardin, Town Clerk

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 9 août 2022

Résolution: CA22 08 0367

RÉSOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE COLLABORER AVEC LES VILLES DE MONTRÉAL ET DE DORVAL POUR PRÉSERVER ET PROTÉGER LES TERRES FÉDÉRALES AU NORD DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU, DANS LES SECTEURS CONNUS SOUS LE NOM DE TECHNOPARC ET DE GOLF DORVAL

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90% au cours des deux dernières années alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

ATTENDU QUE depuis 2003 et en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

ATTENDU QUE le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées et considère qu'ils sont désormais en danger;

ATTENDU QU'en juin 2017, l'arrondissement de Saint-Laurent devient le premier arrondissement montréalais à obtenir la certification de Ville amie des Monarques niveau Argent et décrète que le papillon monarque devient l'emblème entomologique de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent s'est engagé à travailler de concert avec les différents intervenants dans le domaine pour poursuivre la protection des monarques et travaille depuis de nombreuses années à la sauvegarde de l'habitat du papillon monarque par la plantation d'asclépiades et par la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et d'éducation auprès des résidents;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent est le premier arrondissement de Montréal à participer au programme Monarch Waystation en mettant en place en 2019 une station Monarch Watch dans la friche du boisé du parc Marcel-Laurin;



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 9 août 2022

Résolution: CA22 08 0367

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent participe à la sauvegarde du papillon monarque en pratiquant la gestion différenciée de ses friches herbacées, considérées comme habitat du papillon monarque;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent a célébré le Festival du monarque lors de sa journée annuelle de la biodiversité le 28 mai 2022;

ATTENDU QUE le 7 mai 2019, l'arrondissement de Saint-Laurent a obtenu le statut de Ville amie des abeilles, s'engageant à protéger les végétaux à fleurs qui profitent au papillon monarque;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent a adopté son Plan d'urgence climatique 2021-2030 dans lequel il s'engage à protéger la biodiversité et à assurer une adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE Alan DeSousa, le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent a adressé une lettre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique Steven Guilbeault en février 2022 et une lettre au ministre des Transports Omar Alghabra en juin 2022 afin de l'inviter à collaborer avec l'arrondissement, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour protéger certains terrains appartenant au gouvernement fédéral, incluant le « Champ des Monarques » afin de l'intégrer au projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le « Champ des Monarques », important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

ATTENDU QUE le « Champ des Monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui en font un centre de biodiversité. Rappelons que ces terrains servent d'habitat au petit blongios, une espèce d'oiseau menacée qui est protégée par la réglementation fédérale;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 9 août 2022

Résolution: CA22 08 0367

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QU'en collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval, le gouvernement fédéral participerait à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein cœur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur. Cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, la conseillère Vana Nazarian, la conseillère Annie Gagnier et le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des Monarques », situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 9 août 2022

Résolution: CA22 08 0367

QUE le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2022

APPUI À LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE DORVAL DEMANDANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE COLLABORER AVEC LES VILLES DE MONTRÉAL ET DORVAL POUR PRÉSERVER ET PROTÉGER LES TERRES FÉDÉRALES AU NORD DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU, DANS LES SECTEURS CONNUS SOUS LE NOM DE TECHNOPARC ET DE GOLF DORVAL

202208-330

6.4

Considérant qu'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de terres humides composé de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval, comme indiqué sur la carte, ci-jointe, de la Ville de Montréal, en date du 11 mai 2022 et intitulée : « Technoparc consolidation des milieux naturels ».

Considérant que cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or.

Considérant que le champ des Monarques a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction.

Considérant que plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité.

Considérant que les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal.

Considérant qu'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030.

Considérant que l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal.

Considérant que la Ville de Montréal-Est est d'accord avec cette demande d'appui.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM).

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains.

202208-330 (SUITE)

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures.

QUE le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario.

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

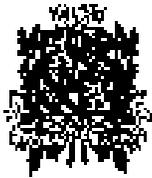
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié vrai extrait :

La greffière,



Kaouther Saadi



DORVAL

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil du lundi 22 août 2022

CM2208 398

7.1 Demande au gouvernement fédéral de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral communément appelées Golf Dorval, incluant le champ des Monarques

Attendu qu'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »), ces terres étant situées partiellement dans la Cité de Dorval et dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal;

Attendu qu'une grande partie de ces terres font partie de la zone d'espaces publics (P) au règlement de zonage RCM-60A-2015 de la Cité de Dorval et que l'espace vert utilisé comme terrain de golf qui est d'une superficie de 95 hectares, est également utilisé pour des activités hivernales et autres usages publics et récréatifs quatre saisons;

Attendu que cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

Attendu que le Champ des Monarques a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème de 215 hectares est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

Attendu que plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité;

Attendu que les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

Attendu qu'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

Attendu que l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème de 215 hectares, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PASCAL BRAULT**

IL EST RÉSOLU:

Que le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Cité de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);



DORVAL

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

Que le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

Que le gouvernement du Canada travaille avec la Cité de Dorval et l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal pour sécuriser ces terrains comme héritage pour les générations futures et partie importante du réseau des parcs urbains de l'île de Montréal;

Que cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé) Marc Dorot
Maire

(signé) Chantal Bilodeau
Greffière

2022-08-011884

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 22 août 2022
Séance tenue le 23 août 2022

Résolution: CM22 1016

Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal protège les papillons monarques

Le conseiller Alan DeSousa et la conseillère Caroline Bourgeois déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.03. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité et une espèce clé pour la protection des habitats de nombreuses autres espèces qui cohabitent avec le monarque;

Attendu que l'une des principales causes de déclin des papillons monarques sont les changements climatiques puisqu'ils accélèrent l'éradication de l'asclépiade, seule source de nourriture pour les chenilles et donc essentielle à la reproduction du papillon monarque;

Attendu que depuis 2003 et en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

Attendu que le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques migrateurs à sa « liste rouge » des espèces menacées;

Attendu que selon un article paru dans *Le Devoir* le 14 juillet 2022, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a terminé les consultations concernant le changement de statut proposé pour les papillons monarques et qu'une décision est attendue d'ici le printemps 2023;

Attendu que le fait d'inscrire les papillons monarques comme étant « en voie de disparition », ou a minima « espèce menacée », permettrait au gouvernement fédéral de poser des actions afin de protéger l'habitat essentiel de cette espèce en vertu de l'article 58 (1) de la *Loi sur les espèces en péril*;

Attendu que le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte plusieurs milliers de plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

Attendu que plusieurs médias ont dévoilé, en juillet 2022, qu'Aéroports de Montréal (ADM), qui loue notamment le terrain du « Champ des monarques » auprès de Transports Canada, a récemment fauché des milliers de plants d'asclépiades sans autorisation; qu'ADM a réfuté l'importante présence de plants d'asclépiades sur ce terrain; qu'ECCC a ouvert « un dossier » pour enquêter sur le fauchage du « Champ

des monarches » après en avoir été averti par l'organisme Technoparc Oiseaux; et que ce dernier a récemment transmis un communiqué faisant état de la repousse des milliers de plants d'asclépiades;

Attendu que plus de 34 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne, *Un écosystème essentiel aux monarches à restaurer et protéger près de l'aéroport de Mtl*, et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

Attendu que les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

Attendu que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est également impliquée dans la protection des milieux naturels et qu'elle a adopté un règlement de contrôle intérimaire le 28 avril 2022 concernant les milieux naturels et qu'un total de 22,3 % du territoire du Grand Montréal fait désormais l'objet de mesures de conservation;

Attendu que cette démarche est appuyée par plusieurs municipalités notamment la Ville de Côte-Saint-Luc qui a adopté le 11 juillet 2022 une *résolution demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec les Villes de Montréal et de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval*;

Attendu que la Ville de Montréal fait un travail continu de protection des pollinisateurs tels que les papillons monarches, notamment en protégeant des secteurs naturels autrement voués au développement immobilier comme ce fut le cas dans le Grand parc de l'Ouest, en adoptant des pratiques écologiques de gestion des friches dans son réseau des parcs, ou encore, en bannissant les pesticides les plus nocifs pour la faune urbaine;

Attendu que les musées d'Espace pour la vie jouent un rôle important dans la protection des pollinisateurs dont le papillon monarque notamment via l'Insectarium qui fait figure de proue en matière de sensibilisation, d'éducation, de recherche et de conservation entomologique;

Attendu qu'en 2017, Montréal a été la première ville au Québec à devenir « Ville amie des monarches », initiative lancée par la Fondation David Suzuki en partenariat avec Espace pour la vie, que l'arrondissement de Saint-Laurent lui a emboîté le pas en devenant le premier arrondissement montréalais « Ville amie des monarches » et que la Ville de Montréal a reçu une certification OR en 2019 signifiant qu'elle a réalisé l'ensemble des 24 mesures que ces villes se sont engagées à prendre;

Attendu que certains arrondissements tels que Saint-Laurent et Rosemont–La Petite-Patrie ont aménagé des jardins pour qu'ils deviennent un habitat accueillant pour les papillons monarches, ou encore, que certains arrondissements distribuent gratuitement des plants ou des semences d'asclépiades, notamment en collaboration avec les organismes qui parrainent le programme des éco-quartiers de Montréal lors des distributions annuelles de végétaux généralement prévues au printemps et à l'automne;

Attendu que les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté à l'unanimité en juin 2019 la *motion de l'Opposition officielle afin d'adopter une stratégie de protection des pollinisateurs*, incluant la demande d'intégrer la protection des pollinisateurs dans l'ensemble des programmes de verdissement de la Ville et des arrondissements et des projets d'initiatives citoyennes;

Attendu que l'Insectarium de Montréal d'Espace pour la vie est reconnu comme un leader en Amérique pour la protection du monarque et qu'il pilote un programme de science participative intitulé « Mission monarque », incluant le Blitz international de suivi du monarque depuis 2017, et un programme intitulé « Mon jardin Espace pour la vie », ou encore, que le jardin des pollinisateurs a ouvert ses portes en juin 2022 à l'Insectarium et que toutes ces initiatives mériteraient d'être davantage connues par les Montréalais et Montréalaises;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Stephanie Valenzuela
Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal réitère au gouvernement fédéral l'urgence de reconnaître la valeur écologique et de protéger les terrains situés au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal qui lui appartiennent, incluant notamment le Golf de Dorval dans lequel est intégré le « Champ des monarques » et qu'elle enjoigne le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, à réviser le mandat d'ADM afin qu'elle cesse immédiatement tout développement sur ces terrains;
- 2- que la Ville de Montréal enjoigne à nouveau le gouvernement fédéral à travailler avec la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent et la Ville de Dorval pour protéger à perpétuité les terrains susmentionnés en vue de bonifier le projet de parc-nature des Sources et ainsi laisser un legs aux générations futures;
- 3- que la Ville de Montréal enjoigne les entreprises à ne pas déposer de nouveau projet de développement sur les terres fédérales situées au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, incluant notamment le Golf de Dorval et le (Champ des monarques), à court, moyen et long termes, en vertu de leur valeur écologique exceptionnelle, et considérant l'urgence climatique ainsi que le déclin rapide de biodiversité;
- 4- que la Ville de Montréal assure un suivi assidu de la décision prise d'ECCC quant au changement de statut accordé aux papillons monarques prévu pour le printemps 2023 et exerce une pression sur tous les paliers de gouvernements pour qu'ils protègent adéquatement l'habitat essentiel de cette espèce;
- 5- que la Ville de Montréal adopte et publie très prochainement une stratégie de protection des pollinisateurs et qu'entre temps, elle encourage les arrondissements à la plantation d'asclépiades, de plantes nectarifères et de plantes indigènes bénéfiques aux papillons monarques dans les parcs locaux ainsi que pour tous les programmes de verdissement et qu'elle fasse de même auprès du Service des Grands parcs, du Mont-Royal et des sports qui gère les grands parcs;
- 6- qu'en collaboration avec les organismes qui parrainent le programme des éco-quartiers de Montréal, la Ville de Montréal encourage fortement l'ensemble des arrondissements à distribuer gratuitement des semences d'asclépiades à leurs citoyens, et ce, dès l'automne 2022;
- 7- que la Ville de Montréal s'appuie sur les programmes et projets d'Espace pour la vie pour sensibiliser davantage la population montréalaise à la protection des papillons monarques, en rappelant notamment l'importance de la plantation d'asclépiades, de plantes nectarifères et de plantes indigènes bénéfiques aux papillons monarques, qu'elle encourage également la population à participer aux programmes de sciences participatives, et notamment Mission monarque, qui permettent de documenter les habitats essentiels du monarque à Montréal dans le but de mieux identifier, protéger et surveiller ces sites névralgiques;

- 8- que cette motion soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, Steven Guilbeault ainsi qu'à la CMM.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa, pour la présentation de la motion.

M. DeSousa prend la parole et présente la motion. D'entrée de jeu, M. DeSousa mentionne que cette motion est une opportunité pour le conseil municipal de parler d'une seule voix afin d'affirmer la volonté de la Ville de Montréal et ses valeurs en regard de la biodiversité. Il remercie la vice-présidente du comité exécutif, Mme Caroline Bourgeois, pour sa collaboration dans l'élaboration de cette version commune. M. DeSousa rappelle qu'au mois de mai dernier, plus de 4000 plants d'asclépiades ont été fauchés par le locataire du terrain soulevant l'indignation et la stupéfaction dans la population. M. DeSousa précise qu'une baisse du nombre de papillons monarques a été constatée, conséquence de la coupe des milliers de plants au « Champ des monarques ». Il souligne notamment la précarité de cet espèce et des habitats sur l'Île de Montréal et qu'il est primordial d'inviter le gouvernement fédéral à agir rapidement dans ce dossier. Pour terminer, M. DeSousa invite les élus-es de tous les arrondissements à adopter une résolution en ce sens et souhaite également que d'autres villes se joignent à la Ville de Montréal dans les efforts de protection des papillons monarques et leurs habitats.

La présidente du conseil remercie le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent pour son intervention et cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela.

Mme Valenzuela prend la parole et met en contexte certains éléments de la motion entre autres au niveau de la baisse significative de la population du papillon monarque au cours des dernières décennies, d'où l'importance de protéger ce pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité. La conseillère Valenzuela rappelle que les événements survenus en mai dernier au « Champ des monarques », constituent un véritable signal d'alarme et qu'il faut agir très rapidement pour la survie de cet espèce. Mme Valenzuela invite l'Administration à faire des représentations auprès du gouvernement fédéral afin qu'il protège les terrains fédéraux situés au nord de l'aéroport de Montréal, dont le « Champ des monarques ». En conclusion, la conseillère Valenzuela souhaite créer un legs environnemental pour les générations futures.

La présidente du conseil remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour sa présentation et cède ensuite la parole à la vice-présidente du comité exécutif, Mme Caroline Bourgeois.

Mme Bourgeois prend la parole et remercie à son tour M. Alan DeSousa pour sa collaboration. Elle précise notamment que la protection de la biodiversité représente un enjeu vital et que la Ville de Montréal joue un rôle de leader dans plusieurs domaines, dont la protection des milieux naturels, la gestion des friches et la protection de la population des papillons monarques et leurs habitats. Enfin, Mme Bourgeois invite les membres à appuyer cette motion afin de poursuivre le travail entamé notamment en matière de sensibilisation et de protection des papillons monarques, et ce, pour l'avenir des générations futures.

La présidente du conseil remercie la vice-présidente du comité exécutif, Mme Caroline Bourgeois pour son intervention.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.03 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.03
/cb

Valérie PLANTE

Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 26 août 2022

Hôtel de Ville



Town Hall

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Montréal-Ouest, tenue le 29 août 2022, à 20h00, à l'Hôtel de Ville, 50 avenue Westminster Sud.

Appui à la demande de la Cité de Dorval pour que le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et en termes de biodiversité de certaines terres fédérales incluant le Golf Dorval

ATTENDU qu'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composé de champs, forêts et marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et est loué à Aéroport de Montréal (ADM), ci-après « les terres fédérales » ;

ATTENDU que les terres fédérales sont situées en partie dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et en partie dans la Cité de Dorval (appelées Golf Dorval);

ATTENDU que cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, qui est utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, cité ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité;

ATTENDU que cet écosystème de 215 hectares est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi les terres fédérales sont une partie intégrante du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'Agglomération;

ATTENDU que les cités et villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés dans cette Agglomération comparativement aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU qu'en juin 2021, la Ville de Montréal-Ouest, à l'instar d'autres municipalités, a adopté la résolution # 20210628-011 par laquelle elle s'est engagée à faire de Montréal-Ouest une ville amie des papillons monarques, ainsi qu'à contribuer à protéger leurs habitats;

ATTENDU qu'en décembre 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a eu le mandat du premier ministre de voir à ce que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de quinze nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU qu'en août 2022, la Cité de Dorval a adopté la résolution CM2208 398 pour demander que le gouvernement du Canada :

- a. reconnaisse la valeur écologique et en termes de biodiversité des terres fédérales, et tout particulièrement du champ des Monarques situé à Dorval, qui sont louées à ADM;
- b. notifie ADM pour en exiger, par l'entremise de Transports Canada, que toute initiative de développement sur ces terrains cesse immédiatement;
- c. assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030;
- d. travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Cité de Dorval en vue de sécuriser un legs pour les générations futures en créant un tel parc urbain sur l'île de Montréal;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest appuie sans réserve les demandes formulées par la Cité de Dorval dans sa résolution CM2208 398 concernant l'avenir du Golf Dorval, autant que des autres terres fédérales décrites au premier paragraphe de la présente résolution.
- 2) Que la présente résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, M. Omar Alhabara, au ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, M. Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et aux maires de toute les cités et villes dans l'Agglomération de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.
#20220829-004

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 31 août 2022



Claude Gilbert, Greffier

Hôtel de Ville



Town Hall

Excerpt from the Minutes of the regular meeting of the Council of the Town of Montreal West held on August 29, 2022 at 8:00 p.m. in Town Hall, 50 Westminister Avenue South.

**Support for the request of the City of Dorval to the Government of Canada
for the recognition of the ecological value and importance in terms
of biodiversity of federal land known as Golf Dorval**

WHEREAS north of Montreal's Pierre-Elliott-Trudeau International airport, there is an invaluable integrated 215-hectare wetland ecosystem consisting of fields, forests, and marshes which are the property of the Government of Canada and which are leased to the Aéroport de Montréal (ADM), hereafter « the Federal lands »;

WHEREAS part of the Federal lands is situated in the Borough of Saint-Laurent in the City of Montreal, and the other one in the City of Dorval (known as Golf Dorval);

WHEREAS this integrated wetland ecosystem includes the ecologically important Monarch Butterfly Fields used by the Monarchs to feed and reproduce during their migration to and from Montreal, a city that has been named a Monarch Gold metropolis;

WHEREAS more than 200 species of birds have been sighted in the Federal lands, as well as great numbers of other animals that make the 215 hectares a hub of biodiversity;

WHEREAS this entire 215-hectare ecosystem is the last of its kind still existing on the Island of Montreal, and hence a part of the natural heritage, which merits being protected for all residents of the Agglomeration;

WHEREAS the Cities and Towns on the Island of Montreal are all striving to redress its deficit in protected natural spaces compared to other Canadian cities, and this last large marshland and riverine ecosystem, composed of 215 hectares of rare wildlife habitats, is the size of Mount Royal Park;

WHEREAS in June 2021, the Town of Montreal West, among other municipalities, has adopted Resolution #20210628-011 by which it committed itself to making Montreal West a Monarch Friendly Town and helping to restore monarch habitats;

WHEREAS in December 2021, the Minister of Environment and Climate Change has been mandated by the Prime Minister to ensure that all Canadians have access to green spaces, and in particular to establish at least one new national urban park in every province and territory, with a target of fifteen new urban parks by 2030;

WHEREAS, in August 2022, the City of Dorval has adopted Resolution CM2208 398 to request that the Government of Canada;

- a. recognize and acknowledge the ecological value and biodiversity of the Federal lands, including the Monarch Butterfly Fields located in Dorval, all of which are under lease to ADM;
- b. advise and require ADM, by way of Transport Canada, to halt all and any development on the Federal lands with immediate effect;
- c. provide for the preservation and the conservation of the Federal lands in perpetuity, in line with its stated objective to create or contribute to the creation of an urban park in Quebec by 2030;
- d. work with the Borough of Saint-Laurent, the City of Montreal and the City of Dorval to create a legacy for future generations, by creating such an urban park on the Island of Montreal;

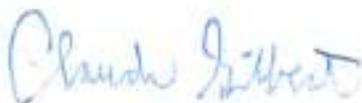
THEREFORE:

It was moved by Councillor Elizabeth Ulin, seconded by Councillor Maria Torres and resolved:

- 1) That the Town of Montreal West fully support the demands made by the City of Dorval through Resolution CM2208 398 concerning the future of Golf Dorval, as well as of all the Federal lands described in the first paragraph of the present resolution.
- 2) That the present resolution be forwarded to the Federal Minister of Transport, Omar Alhabara, the Federal Minister of Environment and Climate Change, Steven Guilbeault, all Federal Members of Parliament representing ridings on the island of Montreal, and to the Mayors of all Cities and Towns in the Agglomeration of Montreal.

Carried unanimously
#20220829-004

CERTIFIED TRUE COPY
August 31, 2022



Claude Gilbert, Town Clerk



PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2022
DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE,
TENUE AU CENTRE HARPELL 60, RUE SAINT-PIERRE

08-266-22	Demande au gouvernement fédéral de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral communément appelées Golf Dorval, incluant le champ des Monarques
-----------	---

- ATTENDU QU'** au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »), ces terres étant situées partiellement dans la Cité de Dorval et dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal ;
- ATTENDU QU'** une grande partie de ces terres font partie de la zone d'espaces publics (P) au règlement de zonage RCM-60A-2015 de la Cité de Dorval et que l'espace vert utilisé comme terrain de golf qui est d'une superficie de 95 hectares est également utilisé pour des activités hivernales et autres usages publics et récréatifs quatre saisons ;
- ATTENDU QUE** cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or ;
- ATTENDU QUE** le Champ des Monarques a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème de 215 hectares est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction ;
- ATTENDU QUE** plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité ;
- ATTENDU QUE** les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal ;
- ATTENDU QU'** en décembre 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier

ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030 ;

ATTENDU QUE l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème de 215 hectares, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Dan Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Cité de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM) ;

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains ;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures ;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec la Cité de Dorval et l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal pour sécuriser ces terrains comme héritage pour les générations futures et part importante du réseau des parcs urbains de l'île de Montréal ;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alhabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le greffier adjoint de la Ville,



Martin Bonhomme

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 septembre 2022

Résolution: CA22 13 0207

MOTION POUR DEMANDER AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE COLLABORER AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL ET SES ARRONDISSEMENTS, DONT CELUI DE SAINT-LÉONARD, ET LA VILLE DE DORVAL, POUR PRÉSERVER ET PROTÉGER LE PAPILLON MONARQUE ET SON HABITAT SUR DES TERRES FÉDÉRALES ET DANS D'AUTRES MILIEUX SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL, DONT AUX PARCS ERMANNO-LA RICCIA, LUIGI-PIRANDELLO ET COUBERTIN DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a déjà le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Léonard participe activement à la sauvegarde du papillon monarque, notamment :

- par la création du parc Ermanno-La Riccia dont l'aménagement dans les bassins de rétention du Domaine Chartier permet de mettre en valeur et de protéger la biodiversité;
- par la création d'un corridor vert et nourricier liant le parc Ermanno-La Riccia à des milieux naturels du parc Luigi-Pirandello, où un îlot de végétation pour les pollinisateurs et des hôtels à insectes ont été aménagés, et du parc Coubertin, où un jardin a été aménagé pour la petite faune;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a planté et entretient dans ces trois parcs des asclépiades, une plante indigène qui joue un rôle important dans le cycle de vie du papillon monarque;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Léonard prévoit des aménagements au parc Delorme pour permettre aussi aux papillons monarques de se nourrir et de reproduire;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent et la Ville de Dorval demandent également au gouvernement fédéral de protéger et de mettre en valeur le « Champ des monarques » situé sur des terres fédérales, au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières années alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral, en vertu de la Loi sur les espèces en péril, a inscrit en 2003 le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

ATTENDU QUE l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté en juillet 2022 les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées et considère qu'ils sont désormais en danger.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard renouvelle son grand intérêt à protéger le papillon monarque.

QUE le conseil demande au gouvernement fédéral de s'engager formellement à protéger le papillon monarque sur les terres fédérales et dans les autres milieux où on en retrouve sur l'île Montréal, dont aux parcs Ermanno-La Riccia, Luigi-Pirandello et Coubertin dans l'arrondissement.

QUE le conseil invite ses autres partenaires, dont le gouvernement du Québec, ses citoyennes et citoyens et la population en général à soutenir ses efforts pour protéger le papillon monarque.

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral de l'Environnement, M. Steven Guilbeault, et à la députée fédérale de Saint-Léonard-Saint-Michel, M^{me} Patricia Lattanzio.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1223126016

Guyline CHAMPOUX

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 septembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 7 septembre 2022


Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 septembre 2022

Résolution: CA22 170245

MOTION - TERRES FÉDÉRALES - AÉROPORT PIERRE-ELIOTT-TRUDEAU

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème composé de terres humides composées de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroports de Montréal (ADM) (« terres fédérales ») et que ces terres sont partiellement situées dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

ATTENDU QUE depuis 2003 et en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

ATTENDU QUE le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées;

ATTENDU QUE le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte environ 6300 plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

ATTENDU QUE le « Champ des monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement, de destruction;

ATTENDU QU'en 2017, Montréal a été la première ville au Québec à devenir « Ville amie des monarques », que l'arrondissement de Saint-Laurent lui a emboîté le pas en devenant le premier arrondissement montréalais « Ville amie des monarques » et que la Ville de Montréal a reçu une certification OR en 2019 signifiant qu'elle a réalisé l'ensemble des 24 mesures que ces villes se sont engagées à prendre;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce est soucieux de la protection des pollinisateurs et que dans le cadre du développement du corridor écologique Darlington, un espace vert pour pollinisateurs a été aménagé dans la pente du jardin communautaire Châteaufort en 2017;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, Alan DeSousa, a adressé une lettre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Steven Guilbeault, en février 2022 afin de l'inviter à collaborer avec l'arrondissement, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour protéger certains terrains appartenant au gouvernement fédéral, incluant le « Champ des Monarques », afin de les intégrer au projet du parc-nature des Sources et que le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent a envoyé une lettre ayant le même objet au ministre des Transports du Canada, Omar Alghabra, en juin 2022;

ATTENDU QUE plus de 33 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne, *Un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de Mtl*, et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QU'en collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval, le gouvernement fédéral participerait à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein coeur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur et que cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique;

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Sonny Moroz

QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des monarques », situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à ADM;

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce, pour les générations futures;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des

circonscriptions sur l'île de Montréal ainsi qu'à tous les maires et conseillers élus de toutes les villes de l'Agglomération de Montréal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1224570011

Geneviève REEVES

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 8 septembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 9 septembre 2022

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 septembre 2022

Résolution: CA22 28 216

Motion demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec la Ville de Montréal et ses arrondissements, dont celui de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, et la Ville de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf de Dorval

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève a signifié son grand intérêt pour la sauvegarde du papillon monarque par l'adoption d'une résolution unanime le 2 juillet 2019 (CA19 28 215);

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90% au cours des deux dernières années alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

ATTENDU QUE depuis 2003 et en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

ATTENDU QUE le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées et considère qu'ils sont désormais en danger;

ATTENDU QU'en juin 2017, l'arrondissement de Saint-Laurent devient le premier arrondissement montréalais à obtenir la certification de Ville amie des Monarques niveau Argent et décrète que le papillon monarque devient l'emblème entomologique de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent s'est engagé à travailler de concert avec les différents intervenants dans le domaine pour poursuivre la protection des monarques et travaille depuis de nombreuses années à la sauvegarde de l'habitat du papillon monarque par la plantation d'asclépiades et par la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et d'éducation auprès des résidents;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent est le premier arrondissement de Montréal à participer au programme Monarch Waystation en mettant en place en 2019 une station Monarch Watch dans la friche du boisé du parc Marcel-Laurin;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent participe à la sauvegarde du papillon monarque en pratiquant la gestion différenciée de ses friches herbacées, considérées comme habitat du papillon monarque;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent a célébré le Festival du monarque lors de sa journée annuelle de la biodiversité le 28 mai 2022;

ATTENDU QUE le 7 mai 2019, l'arrondissement de Saint-Laurent a obtenu le statut de Ville amie des abeilles, s'engageant à protéger les végétaux à fleurs qui profitent au papillon monarque;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent a adopté son Plan d'urgence climatique 2021-2030 dans lequel il s'engage à protéger la biodiversité et à assurer une adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE Alan DeSousa, le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent a adressé une lettre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique Steven Guilbeault en février 2022 et une lettre au ministre des Transports Omar Alghabra en juin 2022 afin de l'inviter à collaborer avec l'arrondissement, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour protéger certains terrains appartenant au gouvernement fédéral, incluant le « Champ des Monarques » afin de l'intégrer au projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le « Champ des Monarques », important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

ATTENDU QUE le « Champ des Monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui en font un centre de biodiversité. Rappelons que ces terrains servent d'habitat au petit blongios, une espèce d'oiseau menacée qui est protégée par la réglementation fédérale;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QU'en collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval, le gouvernement fédéral participerait à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein cœur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur. Cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des Monarques », situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault et au député fédéral de Pierrefonds–Dollard, monsieur Sameer Zuberi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

65.01

Stéphane CÔTÉ

Maire d'arrondissement

Edwige NOZA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 8 septembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 9 septembre 2022



Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 septembre 2022

Résolution: CA22 16 0312

Affaires nouvelles - Motion du maire Laurent Desbois - Motion demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec les villes de Montréal et de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval.

ATTENDU QU'AU nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières années alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

ATTENDU QUE depuis 2003 et en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

ATTENDU QUE le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées et considère qu'ils sont désormais en danger;

ATTENDU QU'EN avril 2019, l'arrondissement d'Outremont obtient la certification de Ville amie des Monarques niveau Argent;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le « Champ des Monarques », important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

ATTENDU QUE le « Champ des Monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui en font un centre de biodiversité. Rappelons que ces terrains servent d'habitat au petit blongios, une espèce d'oiseau menacée qui est protégée par la réglementation fédérale;

ATTENDU QUE les élu.e.s du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'EN décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QU'EN collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval, le gouvernement fédéral participerait à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein coeur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur. Cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des Monarques », situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,
Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01

Laurent DESBOIS

Maire d'arrondissement

Julie DESJARDINS

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 14 septembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 13 octobre 2022

Julie DESJARDINS

Secrétaire d'arrondissement

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Pointe Claire tenue le mardi 6 septembre 2022.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth, E. Tedford et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, B. Cowan, E. Slovák et B. Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

2022-488 DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE RECONNAÎTRE LA VALEUR ÉCOLOGIQUE ET LA BIODIVERSITÉ DES TERRES APPARTENANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL COMMUNÈMENT APPELÉES GOLF DORVAL, INCLUANT LE CHAMP DES MONARQUES

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Élliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »), ces terres étant situées partiellement dans la Cité de Dorval et dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal ;

ATTENDU QU'une grande partie de ces terres font partie de la zone d'espaces publics (EP) au règlement de zonage RCM-60A-2015 de la Cité de Dorval et que l'espace vert utilisé comme terrain de golf qui est d'une superficie de 95 hectares, est également utilisé pour des activités hivernales et autres usages publics et récréatifs quatre saisons ;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or ;

ATTENDU QUE le Champ des Monarques a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème de 215 hectares est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction ;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité ;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité et une espèce clé pour la protection des habitats de nombreuses autres espèces qui cohabitent avec le monarque ;

ATTENDU QUE l'une des principales causes de déclin des papillons monarques sont les changements climatiques puisqu'ils accélèrent l'éradication de l'asclépiade, seule source de nourriture pour les chenilles et dont essentielle à la reproduction du papillon monarque ;

ATTENDU QUE depuis 2009 et en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition » ;

ATTENDU QUE le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques migrateurs à sa « liste rouge » des espèces menacées ;

ATTENDU QUE selon un article paru dans Le Devoir le 14 juillet 2022, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a terminé les consultations concernant le changement de statut proposé pour les papillons monarques et qu'une décision est attendue d'ici le printemps 2023 ;

ATTENDU QUE le fait d'inscrire les papillons monarques comme étant « en voie de disparition », ou à minima « espèce menacée », permettrait au gouvernement fédéral de poser des actions afin de protéger l'habitat essentiel de cette espèce en vertu de l'article 58 (1) de la Loi sur les espèces en péril ;

ATTENDU QUE plusieurs médias ont dévoilé, en juillet 2022, qu'Aéroports de Montréal (ADM), qui loue notamment le terrain du « Champ des monarques » auprès de Transports Canada, a récemment fauché des milliers de plants d'asclepiades sans autorisation; qu'ADM a réfuté l'importante présence de plants d'asclepiades sur ce terrain; qu'ECCC a ouvert « un dossier » pour enquêter sur le fauchage du « Champ des monarques » après en avoir été averti par l'organisme Technoparc Oiseaux ; et que ce dernier a récemment transmis un communiqué faisant état de la réousse des milliers de plants d'asclepiades ;

ATTENDU que plus de 24 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne. Un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de MTL, et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM ;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est également impliquée dans la protection des milieux naturels et qu'elle a adopté un règlement de contrôle intérimaire le 28 avril 2022 concernant les milieux naturels et qu'un total de 22,3 % du territoire du Grand Montréal fait désormais l'objet de mesures de conservation ;

ATTENDU QUE les villes de l'Île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal ;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030 ;

ATTENDU QUE l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème de 215 hectares, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,

Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement

RÉSOLU :

QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Gâté Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Cité de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM) ;

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains ;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures ;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec la Cité de Dorval et l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal pour sécuriser ces terrains comme héritage pour les générations futures et part importante du réseau des parcs urbains de l'île de Montréal ;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

COPIE VÉRIFIÉE



Danielle Guiteau
Greffière adjointe



WESTMOUNT

RÉSOLUTION N° 2022-09-219

RESOLUTION No 2022-09-219

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
WESTMOUNT TENUE LE 6 SEPTEMBRE
2022 :

AT THE REGULAR MEETING OF THE
MUNICIPAL COUNCIL OF THE CITY OF
WESTMOUNT HELD ON SEPTEMBER 6,
2022:

Sont présents / Were present:

La mairesse / The Mayor :	C.M. Smith, présidente / Chairman
Les conseillers / Councillors:	A. Bostock
	A. D'Amico
	M. Gallery
	K. Kez
	C. Peart
	E. Roux
	J.J. Shamie

Formant quorum / Forming a quorum

**21.1. DEMANDE AU GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL DE RECONNAÎTRE LA
VALEUR ÉCOLOGIQUE ET
LA BIODIVERSITÉ DES
TERRES APPARTENANT AU
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
COMMUNÉMENT APPELÉES GOLF
DORVAL, INCLUANT LE CHAMP
DES MONARQUES**

**21.1. REQUEST TO THE FEDERAL
GOVERNMENT TO RECOGNIZE
THE ECOLOGICAL VALUE AND
THE BIODIVERSITY OF THE
LANDS BELONGING TO
THE FEDERAL GOVERNMENT
COMMONLY KNOWN AS THE
GOLF DORVAL, INCLUDING THE
MONARCH FIELD**

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroports de Montréal (ADM) (« terres fédérales »), ces terres étant situées partiellement dans la Cité de Dorval et dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal ;

WHEREAS north of Montreal's Pierre-Elliott-Trudeau International Airport is located a valuable integrated ecosystem of 215 hectares of wetlands consisting of fields, forests, and marshes owned by the Government of Canada and leased to Aéroports de Montréal (ADM) ("federal land"), partially located in the City of Dorval and the City of Montreal's Saint-Laurent Borough;



WESTMOUNT

ATTENDU QU'une grande partie de ces terres font partie de la zone d'espaces publics (P) au règlement de zonage RCM-60A-2015 de la Cité de Dorval et que l'espace vert utilisé comme terrain de golf qui est d'une superficie de 95 hectares est également utilisé pour des activités hivernales et autres usages publics et récréatifs quatre saisons ;

WHEREAS a large portion of this land is part of the public space zone (P) in the City of Dorval Zoning By-law RCM-60A-2015 and the green space used as a golf course, which is 95 hectares in size, is also used for winter activities and other four-season public and recreational uses;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or ;

WHEREAS this integrated wetland ecosystem includes the ecologically important Monarch Field, used by Monarch butterflies to feed and breed during their migration to and from Montreal, a city with Gold Level Monarch Friendly City status;

ATTENDU QUE le Champ des Monarques a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème de 215 hectares est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction ;

WHEREAS the Monarch Field has been severely damaged in recent weeks, and the entire 215-hectare ecosystem is itself threatened with fragmentation, and ultimately destruction;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité ;

WHEREAS over 200 species of birds have been identified on the aforementioned federal lands, as well as a large number of other animals that make these 215 hectares a centre of biodiversity;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal ;

WHEREAS the cities of the Island of Montreal are working together to close the gap in protected natural spaces compared to other Canadian cities, and this last large marsh and river ecosystem, consisting of 215 hectares of rare wildlife habitat, is the size of Mount Royal Park;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030 ;

WHEREAS in December 2021, the Minister of the Environment and Climate Change was mandated by the Prime Minister of Canada to ensure that all Canadians have access to green space, and in particular to create at least one new national urban park in each province and territory, with an objective of 15 new urban parks by 2030;



WESTMOUNT

ATTENDU QUE l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème de 215 hectares, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal.

WHEREAS the federal lands, including the 215-hectare ecosystem, are the last of their kind to exist on the Island of Montreal and are therefore part of the natural heritage that deserves to be protected for all residents of the Island of Montreal.

Il est proposé par la conseillère Roux, appuyé par le conseiller Shamie

It was moved by Councillor Roux, seconded by Councillor Shamie

QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Cité de Dorval, le tout loué à Aéroports de Montréal (ADM) ;

THAT the Government of Canada recognize the ecological and biodiversity value of lands owned by the federal government ("federal lands") north of the Pierre-Elliott-Trudeau International Airport, namely lots 3, 4, and 5 located in the City of Montreal's Saint-Laurent Borough, as well as the lands commonly known as Golf Dorval, including the Monarch Field, located in the City of Dorval, all of which are leased to *Aéroports de Montréal* (ADM);

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains ;

THAT the Government of Canada, through Transport Canada, notify and require ADM to immediately cease all development on these lands;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures ;

THAT the Government of Canada, in keeping with its stated objective of creating or contributing to the creation of an urban park in Québec by 2030, ensure the preservation and conservation of these federal lands in perpetuity for future generations;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec la Cité de Dorval et l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal pour sécuriser ces terrains comme héritage pour les générations futures et part importante du réseau des parcs urbains de l'île de Montréal ;

THAT the Government of Canada work with the City of Dorval and the City of Montreal's Saint-Laurent Borough to secure these lands as a legacy for future generations and as an important part of the urban park system on the Island of Montreal;



WESTMOUNT

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alhabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

THAT this resolution be forwarded to the federal Minister of Transport, Omar Alhabara, the federal Minister of the Environment, Steven Guilbeault, all federal Members of Parliament representing ridings on the island of Montreal, and to all elected mayors and councillors in all cities of the Urban Agglomeration of the Island of Montreal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Handwritten signature of Christina M. Smith in blue ink.

Christina M. Smith
Mairesse / Mayor

Handwritten signature of Denis Ferland in blue ink.

Denis Ferland
Greffier de la ville / City Clerk



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé, tenue à l'auditorium du centre Whiteside Taylor, situé au 20551, chemin Lakeshore, le mardi 13 septembre 2022 à 19 h 30

Demande au gouvernement fédéral de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral communément appelées Golf Dorval, incluant le champ des Monarques

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de terres humides composées de champs, de forêts et de marais qui sont la propriété du gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »), ces terres étant situées partiellement dans la Cité de Dorval et dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'une grande partie de ces terres font partie de la zone d'espaces publics et que l'espace vert utilisé comme terrain de golf, est également utilisé pour des activités hivernales et autres usages publics et récréatifs quatre saisons;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique;

ATTENDU QUE plus de deux cent (200) espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font un centre de biodiversité;

ATTENDU QU'en décembre 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de quinze (15) nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QUE l'ensemble des terres fédérales est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal;

ATTENDU QUE la densification résidentielle et le développement industriel dans l'Ouest-de-l'Île ont un impact direct sur la réduction de la biodiversité et l'accès aux espaces verts ; qu'il est important que le gouvernement fédéral agisse maintenant pour les générations futures afin d'assurer la protection des grands espaces verts existants dans l'Ouest-de-l'Île;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Myriam Léger
Greffière

Extract of the minutes of the regular meeting of the Municipal Council of the Town of Baie-D'Urfé, held at the auditorium of the Whiteside Taylor Center, located at 20551 Lakeshore Road, on September 13, 2022 at 19:30 p.m.

Call for the federal government to recognize the ecological value and biodiversity of federally owned lands commonly known as the Dorval Golf Course, including the Monarch Butterfly Fields

WHEREAS north of Montreal's Pierre Elliott Trudeau International Airport is situated a valuable integrated wetland ecosystem of fields, forests and marshes owned by the Government of Canada and leased to Aéroport de Montréal (ADM) ("federal lands"), partially located in the City of Dorval and the borough of Saint-Laurent of the City of Montreal;

WHEREAS much of this land is in the public space zone and the green space used as a golf course is also used for winter activities and other four-season public and recreational uses;

WHEREAS this integrated wetland ecosystem includes the ecologically significant Monarch Butterfly Fields;

WHEREAS over two hundred (200) species of birds have been identified on the above federal lands, as well as a large number of other animals that make up a centre of biodiversity;

WHEREAS, in December 2021, the Minister of the Environment and Climate Change was mandated by the Prime Minister of Canada to ensure that all Canadians have access to green space, and in particular to create at least one new national urban park in each province and territory, with a target of fifteen (15) new urban parks by 2030;

WHEREAS the federal lands are the last of their kind to exist on the Island of Montreal and are therefore part of the natural heritage that deserves to be protected for all residents of the Island of Montreal;

WHEREAS residential densification and industrial development in the West Island have a direct impact on the reduction of biodiversity and access to green space; whereas it is important that the federal government act now for future generations to ensure the protection of existing large green spaces in the West Island;



ATTENDU QUE ces terres se trouvent à l'extérieur des limites de la Ville et que lors de notre exercice de vision stratégique en 2021, nos résidents ont exprimé que nous nous engageons à protéger et à améliorer les espaces verts et que le conseil soutient que la protection de la biodiversité va au-delà de notre territoire local;

ATTENDU QUE les résidents de la Ville sont activement impliqués dans la protection des espaces verts et de la biodiversité sur notre territoire et dans l'Ouest-de-l'Île y compris l'initiative bénévole du champ d'asclépiade du papillon monarque sur notre territoire;

2022-09-193

Il est proposé par la conseillère Lowensteyn, appuyé par le conseiller Brown

QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres lui appartenant (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Cité de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec la Cité de Dorval et l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal pour sécuriser ces terrains comme héritage pour les générations futures et part importante du réseau des parcs urbains de l'île de Montréal;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alhabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS this land is beyond the limits of the Town and in our 2021 strategic vision exercise, our residents voiced that we are committed to protecting and enhancing green spaces, and Council supports that the protection of biodiversity goes beyond our local territory;

WHEREAS the Town's residents are actively involved in the protection of green spaces and biodiversity on our territory and in the West Island, including the volunteer initiative of the Monarch Butterfly Milkweed field on our territory;

2022-09-193

It is moved by councillor Lowensteyn, seconded by councillor Brown

THAT the Government of Canada recognize the ecological value and biodiversity of the lands owned by the federal government ("federal lands") north of the Pierre Elliott Trudeau International Airport, namely lots 3, 4 and 5 located in the borough of Saint-Laurent in the City of Montreal, as well as the lands commonly referred to as the Dorval Golf Course, including the Monarch Butterfly Fields, located in the City of Dorval, all of which are leased to the Aéroport de Montréal (ADM);

THAT the Government of Canada, through Transport Canada, notify and require ADM to immediately cease all development on these lands;

THAT the Government of Canada, in keeping with its stated objective of creating or contributing to the creation of an urban park in Quebec by 2030, ensure the preservation and conservation of these federal lands in perpetuity for future generations;

THAT the Government of Canada work with the City of Dorval and the borough of Saint-Laurent of the City of Montreal to secure these lands as a legacy for future generations and as an important part of the urban park network on the Island of Montreal;

THAT this resolution be forwarded to the Federal Minister of Transport, Omar Alhabara, the Federal Minister of the Environment, Steven Guilbeault, all Federal Members of Parliament representing ridings on the Island of Montreal, and all Mayors and Councillors elected in all cities of the Agglomeration of the Island of Montreal.

UNANIMOUSLY RESOLVED

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Myriam Léger
Greffière

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 22 septembre 2022
Séance tenue le 22 septembre 2022

Résolution: CG22 0593

Motion - Demande au gouvernement fédéral de conserver les terres fédérales au nord de l'aéroport International Pierre-Elliott-Trudeau et de protéger les papillons monarques

Attendu qu'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »), ces terres sont situées partiellement dans la Cité de Dorval et dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal;

Attendu que cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

Attendu que la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité et une espèce clé pour la protection des habitats de nombreuses autres espèces qui cohabitent avec le monarque;

Attendu que depuis 2003 et en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

Attendu que le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte plusieurs milliers de plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

Attendu qu'au printemps 2022, l'Aéroport de Montréal (ADM), qui loue notamment le terrain du « Champ des monarques » auprès de Transports Canada, a fauché des milliers de plants d'asclépiades sans autorisation;

Attendu que plus de 34 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne, Un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de Mtl, et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

Attendu qu'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des

espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

Attendu que l'ensemble des terres fédérales, incluant le Champ des monarches , au nord de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi ces terres font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé en tant que parc urbain national;

Attendu que les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent ;

Attendu que cette démarche est appuyée par plusieurs conseils de l'agglomération qui ont adopté depuis juillet 2022 des résolutions demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec la ville de Montréal et la Cité de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval; des résolutions ont été adoptées entre autres, par la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que la Cité de Dorval, et les villes de Côte Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Est, Montréal-Ouest, et Sainte- Anne-de- Bellevue;

Attendu que les musées d'Espace pour la vie qui desservent toute la population de l'agglomération jouent un rôle important dans la protection des pollinisateurs dont le papillon monarque notamment via l'Insectarium qui fait figure de proue en matière de sensibilisation, d'éducation, de recherche et de conservation entomologique;

Attendu que l'Insectarium de Montréal d'Espace pour la vie est reconnu comme un leader en Amérique pour la protection du monarque et qu'il pilote un programme de science participative intitulé « Mission monarque », incluant le Blitz international de suivi du monarque depuis 2017, et un programme intitulé « Mon jardin Espace pour la vie », ou encore, que le jardin des pollinisateurs a ouvert ses portes en juin 2022 à l'Insectarium et que toutes ces initiatives mériteraient d'être davantage connues par tous les citoyens de l'agglomération de Montréal;

Il est proposé par M. Marc Doret

appuyé par Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte-Saint-Luc
Mme Valérie Plante
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Dominique Ollivier
M. Benoit Dorais
Mme Émilie Thuillier
Mme Magda Popeanu
Mme Maja Vodanovic
M. Robert Beaudry
Mme Sophie Mauzerolle
M. Alex Norris
M. Sterling Downey
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Pauzé
M. Pierre Lessard-Blais
M. Beny Masella
Mme Heidi Ektvedt
M. Georges Bourelle
M. Alex Bottausci
M. Jeremy Levi
M. Michel Gibson
Mme Anne St-Laurent
M. Peter Malouf

M. Tim Thomas
Mme Paola Hawa,
Mme Christina M. Smith,
M. Mickey Max Guttman
M. Pierre Matuszewski en tant que représentant du Village de Senneville

Et résolu :

- 1- que l'agglomération de Montréal :
 - demande au gouvernement fédéral de reconnaître la valeur écologique et de protéger les terrains situés au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal qui lui appartiennent, incluant notamment le Golf de Dorval dans lequel est intégré le « Champ des monarques » et qu'elle enjoigne le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, à réviser le mandat d'ADM afin qu'elle cesse immédiatement tout développement sur ces terrains;
 - enjoigne le gouvernement fédéral à travailler avec la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent et la Cité de Dorval pour protéger à perpétuité les terrains susmentionnés;
 - enjoigne l'aéroport de Montréal (ADM) à ne pas déposer de nouveau projet de développement sur les terres fédérales situées au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, incluant notamment le Golf de Dorval et le « Champ des monarques », à court, moyen et long termes, en vertu de leur valeur écologique exceptionnelle, et considérant l'urgence climatique ainsi que le déclin rapide de biodiversité;
 - enjoigne tous les conseils et élus des villes membres de l'Agglomération de Montréal d'exercer une pression sur les paliers de gouvernements supérieurs pour qu'ils protègent adéquatement l'habitat essentiel des papillons monarques et des nombreuses autres espèces qui cohabitent;
 - appuie les programmes et projets d'Espace pour la vie pour sensibiliser davantage la population montréalaise à la protection des papillons monarques, en rappelant notamment l'importance de la plantation d'asclépiades, de plantes nectarifères et de plantes indigènes bénéfiques aux papillons monarque, qu'elle encourage également la population à participer aux programmes de sciences participatives, et notamment Mission monarque, qui permettent de documenter les habitats essentiels du monarque à Montréal dans le but de mieux identifier, protéger et surveiller ces sites névralgiques;
- 2- que cette motion soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, Steven Guilbault ainsi qu'à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Un débat s'engage.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, cède la parole à M. Marc Doret, pour la présentation de la motion.

M. Doret propose au conseil d'agglomération d'appuyer cette motion. Il mentionne, entre autres, que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a entériné, aujourd'hui, une modification au Règlement de contrôle intérimaire pour intégrer trois secteurs additionnels du grand Montréal, ce qui représente un potentiel de reconversion d'espaces verts.

M. Marc Doret termine en remerciant le conseil d'agglomération et le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal pour leur soutien dans la présentation de cette motion.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie M. Marc Doret et cède la parole à Mme Dida Berku.

Mme Berku affirme notamment qu'elle appuie cette motion en lien avec le fait que la Ville de Côte-Saint-Luc a été la première ville à adopter une résolution à ce sujet. Elle déclare que ce geste a été suivi par 14 autres villes et arrondissements et qu'elle souhaite que les résolutions à cet effet soient déposées au conseil d'agglomération d'aujourd'hui.

Mme Dida Berku dépose les documents suivants :

- Résolution de la Ville de Côte Saint-Luc
- Résolution de l'arrondissement de Saint-Laurent
- Résolution de la Ville de Dorval
- Résolution de la Ville de Pointe-Claire
- Résolution de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- Résolution de la Ville de Montréal
- Résolution de la Ville de Hampstead
- Résolution de la Ville de Baie d'Urfé
- Résolution de la Ville de Montréal Est
- Résolution de la Ville de Montréal Ouest
- Résolution de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-de-Grâce
- Résolution de l'arrondissement de Saint-Léonard
- Résolution de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Pour conclure, Mme Berku demande aux membres du conseil d'appuyer cette motion, sachant que la décision relève du gouvernement fédéral et que les députés doivent mettre cet enjeu en priorité.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie Mme Dida Berku et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante demande que les représentants-es de la Ville de Montréal soient ajoutés-es à titre d'appuyeurs-es à cette motion. Elle se réjouit notamment de la présentation de cette motion qui est un sujet qui nous concerne tous. La mairesse de Montréal souligne que pour soutenir la préservation des espaces verts, il faut faire preuve de courage et de volonté politique. Elle est d'avis qu'il vaut mieux préserver les espaces verts que de les acheter à prix fort.

Pour terminer, elle mentionne qu'à titre de présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, elle a mis en priorité ce dossier et qu'effectivement, comme l'a dit Mme Dida Berku, les députés du gouvernement provincial et fédéral doivent aider à préserver la biodiversité et les grands espaces verts.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et confirme à tous les membres présents de l'agglomération que leurs noms seront également ajoutés à titre d'appuyeurs-es à la motion.

Adopté à l'unanimité.

Valérie PLANTE

Mairesse

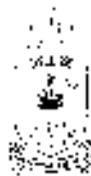
(certifié conforme)

Domenico ZAMBITO

Greffier adjoint

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 3 octobre 2022



BEACONSFIELD

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303 boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 26 septembre 2022 à 20 h

RÉSOLUTION NO 2022-09-464

Résolution demandant au gouvernement fédéral de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral communément appelées Golf Dorval, incluant le champ des Monarques

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à l'Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval,

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or

ATTENDU QUE le Champ des Monarques a été gravement endommagé dernièrement et que l'ensemble de l'écosystème de 215 hectares est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité,

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares de habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QUE l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème de 215 hectares, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal;

Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



BEACONSFIELD

EXTRACT from the minutes of the City of Beaconsfield's regular Municipal Council meeting, held at City Hall, 303 Beaconsfield Boulevard, Beaconsfield, Québec, on Monday, September 26, 2022 at 8:00 p.m.

RESOLUTION NO. 2022 09-404

Resolution requesting the Federal Government to recognize the ecological value and biodiversity of federally owned lands commonly known as the Dorval Golf Course, including the Monarch Butterfly Fields

WHEREAS north of Montreal's Pierre-Elliott-Trudeau International airport there is an invaluable integrated 215-hectare wetland ecosystem consisting of fields, forests, and marshes which are the property of the Government of Canada and which are leased to the Aéroport de Montréal (ADM) (« the Federal lands »). These lands are situated in part in the borough of Saint-Laurent City of Montreal and City of Dorval;

WHEREAS this integrated wetland ecosystem includes the ecologically important Monarch Butterfly Fields used by the monarchs to feed and reproduce during their migration to and from Montreal, a city that has been named a MONARCH GOLD metropolis;

WHEREAS these butterfly fields have been gravely damaged recently, and the whole 215-hectare ecosystem is itself threatened by fragmentation, and ultimately, destruction;

WHEREAS more than 200 species of birds have been sighted in the above-mentioned Federal lands, as well as great numbers of other animals that make the 215 hectares a hub of biodiversity;

WHEREAS the cities and towns on the island of Montreal are all striving to redress the deficit in protected natural spaces compared to other Canadian cities, and this last large marshland and riverine ecosystem, composed of 215 hectares of rare wildlife habitats, is the size of Mount Royal Park;

WHEREAS in December 2021, the Minister of Environment and Climate Change was mandated by the Prime Minister to ensure that all Canadians have access to green space, and in particular to establish at least one new national urban park in every province and territory, with a target of 15 new urban parks by 2030;

WHEREAS the entire Federal lands including the 215-hectare ecosystem is the last of its kind still existing on the Island of Montreal, and hence a part of the natural patrimony which merits being protected for all residents of the island of Montreal;

It is moved by Councillor Martin St-Jean, seconded by Councillor Robert Mercuri and UNANIMOUSLY RESOLVED:



BEACONSFIELD

QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Me Dominique Quirk
Greffière adjointe / Assistant City Clerk



BEACONSFIELD

THAT the Government of Canada recognize and acknowledge the ecological value and biodiversity of the lands owned by the Federal government (« the Federal lands ») north of Pierre-Elliott-Trudeau International Airport, that is, lots 3, 4, and 5 located in the borough of Saint-Laurent, Montreal as well as the lands commonly known as Golf Dorval including the "Champ des Monarques", located in the City of Dorval, all of which are under lease to Aéroport de Montréal (ADM);

THAT the Government of Canada, by way of Transport Canada, advise and require ADM to halt all and any development on such lands with immediate effect;

THAT the Government of Canada, in line with its stated objective to create or contribute to the creation of an urban park in Québec by 2030, provide for the preservation and the conservation of these Federal lands in perpetuity for future generations;

THAT the Government of Canada work with the borough of Saint-Laurent, Ville de Montreal and the City of Dorval to create a legacy for future generations by creating an urban park on the island of Montreal, similar to the Rouge National Urban Park in Ontario;

THAT this resolution be transmitted to the Federal Minister of Transport, Omar Alghabara, the Federal Minister of the Environment, Steven Guilbeault, all Federal Members of Parliament representing ridings on the island of Montreal, and to all mayors and councillors elected to all Cities of the Agglomeration of the island of Montreal.

CERTIFIED TRUE EXTRACT

Me Dominique Quirk

Greffière adjointe / Assistant City Clerk



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE SENNEVILLE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du Village de Senneville tenue au Centre communautaire George McLeish, situé au 20, avenue Morningside, le mardi 27 septembre 2022 à 19 h à laquelle sont présents :

Mairesse / Mayor :

Les conseillers/ Councillors:

Absents/Absent

Sont également présents/ Also present:

Extract of the minutes of the regular sitting of the Municipal Council of the Village of Senneville held at the George McLeish Community Centre, located at 20 Morningside Avenue, on Tuesday, September 27, 2022, at 7:00 p.m., at which are present:

Julie Brisebois

Stephen Lee, Pierre Matuszewski, Christopher Jackson, Michelle Jackson Trepanier, Dennis Dicks and Tanya Narang.

Vanessa Roach, Directrice Générale/General Director
Francine Crête, Greffière/ Town Clerk

Résolution 2022-09-637

Appui à la demande de la Cité de Dorval et la Ville de Montréal pour que le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral communément appelé Golf Dorval, incluant le champ des Monarques.

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott—Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à l'Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »), ces terres étant situées partiellement dans la Cité de Dorval et dans l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'île de Montréal;

ATTENDU QU'une grande partie de ces terres font partie de la zone d'espaces publics (P) au règlement de zonage ROM-60A-2015 de la Cité de Dorval et que l'espace vert utilisé comme terrain de golf qui est d'une superficie de 95 hectares est également utilisé pour des activités hivernales et autres usages publics et récréatifs quatre saisons;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le Champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

Support for the request of the City of Dorval and the City of Montreal for the government of Canada to recognize the ecological value and biodiversity of the lands belonging to the federal government commonly known as Golf Dorval, including the Monarchs' field.

WHEREAS north of the Montreal Pierre Elliott Trudeau International Airport is a valuable 215 hectares integrated wetland ecosystem of fields, forests and marshes owned by the Government of Canada and leased to Montreal Airport (ADM) ("federal lands"), partially located in the City of Dorval and the borough of Saint-Laurent on the island of Montreal;

WHEREAS a large portion of these lands are part of the public space zone (P) in the zoning by-law ROM-60A-2015 of the City of Dorval and the green space used as a golf course which is of a superficie of 95 hectares is also used for winter activities and other four-season public and recreational uses;

WHEREAS this integrated wetland ecosystem includes the ecologically significant Monarch Field, used by Monarch butterflies to feed and breed during their migration to and from Montreal, a city with Monarch Friendly City Gold Level status;

ATTENDU QUE le Champ des Monarques a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème de 215 hectares est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QUE l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème de 215 hectares, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal;

ATTENDU QUE le 22 septembre 2022, le Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a entériné une modification au règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2022-97 afin d'y intégrer trois secteurs additionnels du Grand Montréal présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel; soit le Club de Golf de Boucherville, le Golf Dorval et le Golf Ste-Rose à Laval;

ATTENDU QUE le RCI vise à favoriser la reconversion et la renaturalisation d'espaces verts dans la région métropolitaine, où il n'y a plus suffisamment d'espaces entièrement naturels pour atteindre les cibles de protection désormais requises pour faire face aux changements climatiques et assurer un avenir viable aux générations futures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Stephen Lee

Appuyé par Dennis Dicks

ET RÉSOLU :

D'APPUYER la demande de la Cité de Dorval et de la Ville de Montréal à l'effet que le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent sur l'île de Montréal ainsi

WHEREAS the Monarch Field has been severely damaged in recent weeks, and the entire 215 hectare ecosystem is itself threatened with fragmentation, and finally destruction;

WHEREAS more than 200 species of birds have been identified on the above federal lands, as well as a large number of other animals that make these 215 hectares a centre of biodiversity;

WHEREAS the cities of the island of Montreal are working together to close the deficit of protected natural spaces compared to other Canadian cities, and this last large marsh and river ecosystem, consisting of 215 hectares of rare wildlife habitat, is the size of Mount Royal Park;

WHEREAS in December 2021, the Minister of the Environment and Climate Change was mandated by the Prime Minister of Canada to ensure that all Canadians have access to green space, and in particular to create at least one new national urban park in every province and territory, with a goal of 15 new urban parks by the year 2030;

WHEREAS the federal lands, including the 215 hectare ecosystem, are the last of their kind to exist on the island of Montreal and are therefore part of the natural heritage that deserves to be protected for all residents of the island of Montreal;

WHEREAS on September 22, 2022, the Council of the Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) ratified an amendment to the Interim Control By-law 2022-97 in order to integrate three additional sectors in the Greater Montreal area that have the potential to be reconverted into green space or natural environment; namely, the Boucherville Golf Club, the Dorval Golf Club and the Ste-Rose Golf Club in Laval;

WHEREAS the Interim control By-law aims to promote the reconversion and renaturalization of green spaces in the metropolitan region, where there are no longer enough entirely natural spaces to meet the protection targets now required to address climate change and ensure a viable future for future generations;

THEREFORE:

It is **Moved** by Stephen Lee

Seconded by Dennis Dicks

and **RESOLVED:**

TO SUPPORT the request of the City of Dorval and the City of Montreal that the Government of Canada recognize the ecological and biodiversity value of the lands owned by the federal government ("federal lands") north of Pierre Elliott Trudeau International Airport, namely lots 3, 4 and 5 located in the borough of Ville Saint-Laurent on the island of Montreal, as well as the lands commonly known

que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situé dans la Cité de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains ;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec la Cité de Dorval et l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal pour sécuriser ces terrains comme héritage pour les générations futures et part importante du réseau des parcs urbains de l'île de Montréal;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alhabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, à la Mairesse de Montréal, au Maire de la Cité de Dorval ainsi qu'au Maire de l'arrondissement de Ville Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Donné à Senneville, le 28 septembre 2022.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME/ TRUE COPY


Francine Crête, Greffière

as Golf Dorval, including the Monarchs' Field, located in the City of Dorval, all of which are leased to the Montréal Airport (ADM);

THAT the Government of Canada, through Transport Canada, notify and require the Montreal Airport to immediately cease all development on these lands;

THAT the Government of Canada, in keeping with its stated objective of creating or contributing to the creation of an urban park in Quebec by the year 2030, ensure the preservation and conservation of these federal lands in perpetuity for future generations;

THAT the Government of Canada work with the City of Dorval and the borough of Ville Saint-Laurent in the City of Montreal to secure these lands as a legacy for future generations and as an important part of the urban park system on the island of Montreal;

THAT this resolution be forwarded to the Federal Minister of Transport, Omar Alhabara, the Federal Minister of Environment, Steven Guilbeault, all federal Members of Parliament representing electoral districts on the island of Montreal, to the Mayor of Montreal, the Mayor of the City of Dorval and the Mayor of the borough of Ville Saint-Laurent.

UNANIMOUSLY ADOPTED.



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Kirkland, tenue à l'hôtel de ville, 17200, boulevard Hymus, Kirkland (QC) H9J 3Y8, le **LUNDI 3 OCTOBRE 2022 à 20H**

SONT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire, Michel Gibson, qui préside la séance, et

Les conseillers(ères) : Michael Brown
Nancy Kokinasidis
Domenico Zito
Stephen Bouchard
John Morson
Karen Cliffe

formant quorum.

SONT ABSENTS :

Les conseillers : Luciano Piciacchia
Paul Dufort

RÉSOLUTION CM22 287

APPUI À LA CITÉ DE DORVAL DANS SA DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL - GOLF DORVAL ET CHAMP DES MONARQUES

CONSIDÉRANT QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM), ci-après les terres fédérales;

CONSIDÉRANT QUE les terres fédérales sont situées en partie dans la Cité de Dorval (appelées Golf Dorval) et en partie dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons Monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

CONSIDÉRANT QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité;

EXTRACT FROM MINUTES

REGULAR SITTING of the Municipal Council of the Town of Kirkland, held at the Town Hall, 17200 Hymus Boulevard, Kirkland (QC) H9J 3Y8, on **MONDAY, OCTOBER 3, 2022 at 8 P.M.**

ARE PRESENT :

His Worship the Mayor, Michel Gibson, presiding, and

Councillors : Michael Brown
Nancy Kokinasidis
Domenico Zito
Stephen Bouchard
John Morson
Karen Cliffe

forming quorum.

ARE ABSENT :

Councillors : Luciano Piciacchia
Paul Dufort

RESOLUTION CM22 287

SUPPORT TO THE CITY OF DORVAL IN ITS REQUEST TO THE FEDERAL GOVERNMENT - GOLF DORVAL AND MONARCHS FIELD

CONSIDERING THAT north of the Montreal Pierre Elliott Trudeau International Airport is a valuable integrated ecosystem of 215 hectares of wetlands consisting of fields, forests and marshes owned by the Government of Canada and leased to *Aéroport de Montréal* (ADM), hereinafter referred to as the federal lands;

CONSIDERING THAT the federal lands are located in part in the City of Dorval (called Golf Dorval) and in part in the borough of Saint-Laurent of the City of Montreal;

CONSIDERING THAT this integrated wetland ecosystem includes the ecologically important Monarchs Field, used by Monarch butterflies to feed and breed during their migration to and from Montreal, a city with the status of Monarch Friendly City Gold Level;

CONSIDERING THAT more than 200 species of birds have been identified on the federal lands as well as a large number of other animals that make these 215 hectares a center of biodiversity;

CONSIDÉRANT QUE cet écosystème de 215 hectares est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi les terres fédérales sont une partie intégrante du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'Agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les cités et villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés comparativement aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

CONSIDÉRANT QU'en juillet 2019, la Ville de Kirkland, à l'instar d'autres municipalités, a adopté la résolution CM19 177 par laquelle elle s'est engagée à faire de Kirkland une Ville amie des Monarques, ainsi qu'à contribuer à protéger leurs habitats;

CONSIDÉRANT QU'EN décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QU'en août 2022, la Cité de Dorval a adopté la résolution CM2022 398 pour demander que le gouvernement du Canada :

- Reconnaisse la valeur écologique et en termes de biodiversité des terres fédérales, et tout particulièrement du champ des Monarques situé en la Cité de Dorval, qui sont louées à ADM;
- Notifie ADM pour en exiger, par l'entremise de Transports Canada, que toute initiative de développement sur ces terrains cesse immédiatement;
- Assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030;
- Travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Cité de Dorval en vue de sécuriser un legs pour les générations futures en créant un tel parc urbain sur l'île de Montréal.

CONSIDÉRANT l'ensemble du sommaire décisionnel no SD-2022-1670;

Il est

Proposé par le Conseiller M. Brown
Appuyé par la Conseillère N. Kokinasidis

Et résolu :

CONSIDERING THAT this 215-hectare ecosystem is the last of its kind to exist on the Island of Montreal and therefore the federal lands are an integral part of the natural heritage that deserves to be protected for all residents of the Agglomeration of Montreal;

CONSIDERING THAT the cities and towns of the Island of Montreal are working together to make up for the deficit of protected natural spaces compared to other Canadian cities, and that this last large marsh and river ecosystem, composed of 215 hectares of rare wildlife habitat, is the size of the Mont-Royal Park;

CONSIDERING THAT in July 2019, the Town of Kirkland, like other municipalities, adopted resolution CM19 177 by which it committed to make Kirkland a Monarch Friendly Town, as well as to help protect their habitats;

CONSIDERING THAT in December 2021 the Minister of the Environment and Climate Change was mandated by the Prime Minister of Canada to ensure that all Canadians have access to green spaces, and in particular to create at least one new national urban park in each province and territory, with a target of 15 new urban parks by 2030;

CONSIDERING THAT in August 2022, the City of Dorval adopted resolution CM2022 398 to request that the Government of Canada :

- Recognizes the ecological and biodiversity value of the federal lands, particularly the Monarchs Field in the City of Dorval, that are leased to ADM;
- Notifies ADM to require, through Transport Canada, that any development initiatives on these lands cease immediately;
- Ensures the preservation and conservation of these federal lands in perpetuity, in keeping with its stated goal of creating or contributing to the creation of an urban park in Quebec by 2030;
- Works with the City of Montreal's Borough of Saint-Laurent and the City of Dorval to secure a legacy for future generations by creating such an urban park on the Island of Montreal.

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. SD-2022-1670;

It is

Moved by Councillor M. Brown
Seconded by Councillor N. Kokinasidis

And resolved :

QUE la Ville de Kirkland appuie les demandes formulées par la Cité de Dorval dans sa résolution CM2022 398 concernant l'avenir du champ des Monarques, du Golf Dorval et des terres appartenant au gouvernement fédéral au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, loués à Aéroport de Montréal (ADM);

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, M. Omar Alghabra et au ministre de l'Environnement et du Changement climatique, M. Steven Guilbeault et aux maires des cités et villes de l'Agglomération de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

THAT the Town of Kirkland supports the requests made by the City of Dorval in its resolution CM2022 398 concerning the future of the Monarchs Field, the Golf Dorval and the lands owned by the federal government north of the Pierre Elliott Trudeau International Airport, leased to *Aéroport de Montréal* (ADM);

THAT this resolution be forwarded to the Federal Minister of Transport, Mr. Omar Alghabra and to the Minister of Environment and Climate Change, Mr. Steven Guilbeault and the mayors of the cities and towns of the Agglomeration of Montreal.

CARRIED UNANIMOUSLY

Vraie copie certifiée / Certified true copy



Greffière
Town Clerk

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 octobre 2022

Résolution: CA22 10 255

Appui à l'arrondissement Saint-Laurent demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec les villes de Montréal et de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval.

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord adopte les principes du développement durable dans toutes ses actions, tel qu'annoncé dans la vision du plan stratégique 2016-2025 Oser ensemble Montréal-Nord;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord énonce dans la neuvième orientation de son plan stratégique Oser ensemble Montréal-Nord, une série d'actions favorisant des pratiques environnementales bonifiées;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord participe à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 qui propose d'enraciner la nature en ville;

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90% au cours des deux dernières années alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

ATTENDU QUE depuis 2003 et en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

ATTENDU QUE le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées et considère qu'ils sont désormais en danger;

ATTENDU QUE Alan DeSousa, le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent a adressé une lettre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique Steven Guilbeault en février 2022 et une lettre au ministre des Transports Omar Alghabra en juin 2022 afin de l'inviter à collaborer avec l'arrondissement, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour protéger certains terrains appartenant au gouvernement fédéral, incluant le « Champ des Monarques » afin de l'intégrer au projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le « Champ des Monarques », important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

ATTENDU QUE le « Champ des Monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui en font un centre de biodiversité. Rappelons que ces terrains servent d'habitat au petit blongios, une espèce d'oiseau menacée qui est protégée par la réglementation fédérale;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QU'en collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval, le gouvernement fédéral participerait à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein cœur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur. Cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des Monarques », situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Christine BLACK

Mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 octobre 2022



**Extrait authentique du procès-verbal d'une
séance du conseil d'arrondissement**

**Genuine Extract from the minutes of
a Borough Council Sitting**

Séance ordinaire du mardi
4 octobre 2022 à 19 h 45

Résolution: CA22 29 0281

Regular sitting of Tuesday
October 4, 2022 at 7:45 p.m.

**MOTION – TERRES FÉDÉRALES
AÉROPORT PIERRE-ELIOTT-TRUDEAU**

**MOTION - FEDERAL LANDS
PIERRE-ELIOTT-TRUDEAU AIRPORT**

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème composé de terres humides composées de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroports de Montréal (ADM) (« terres fédérales ») et que ces terres sont partiellement situées dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans la Ville de Montréal et dans la Cité de Dorval;

WHEREAS north of the Montreal Pierre Elliott Trudeau International Airport is a valuable wetland ecosystem consisting of fields, forests and marshes owned by the Government of Canada and leased to Aéroports de Montréal (ADM) ("federal lands") and partially located in the Borough of Saint-Laurent, the City of Montreal and the City of Dorval;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

WHEREAS the population of the monarch butterfly has declined by 90% over the past two decades, even though it is an essential pollinator for the maintenance of biodiversity;

ATTENDU QUE depuis 2003 et en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

WHEREAS, since 2003 and under the Species at Risk Act, the federal government has listed the monarch butterfly as a "species of special concern" and the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada recommended in 2016 that the government list it as "endangered";

ATTENDU QUE le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées;

WHEREAS, on July 21, 2022, the International Union for Conservation of Nature added monarch butterflies to its "red list" of threatened species;

ATTENDU QUE le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte environ 6 300 plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

WHEREAS the "Champ des monarques" is a 19-hectare site within the Dorval Golf Course located north of Montreal's Pierre Elliott Trudeau International Airport, which includes approximately 6,300 milkweed plants and is considered a sanctuary for several species of birds as well as for monarch butterflies;

ATTENDU QUE le « Champ des monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement, de destruction;

WHEREAS, the "Champ des monarques" has been severely damaged in recent weeks, and the entire ecosystem itself is threatened with fragmentation, and ultimately, destruction;

ATTENDU QU'en 2017, Montréal a été la première ville au Québec à devenir « Ville amie des monarches », que l'arrondissement de Saint-Laurent lui a emboîté le pas en devenant le premier arrondissement montréalais « Ville amie des monarches » et que la Ville de Montréal a reçu une certification OR en 2019 signifiant qu'elle a réalisé l'ensemble des 24 mesures que ces villes se sont engagées à prendre;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE plus de 33 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne « Un écosystème essentiel aux monarches à restaurer et protéger près de l'aéroport de Montréal », et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QU'en collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Cité de Dorval, le gouvernement fédéral participerait à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein cœur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur et que cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique;

**Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

WHEREAS in 2017, Montreal was the first city in Quebec to become a "Monarch Friendly City", the Borough of Saint-Laurent has followed suit by becoming the first Montreal borough to become a "Monarch Friendly City", and the Ville de Montréal has received a GOLD certification in 2019 signifying that it has completed all 24 measures that these cities have committed to take;

WHEREAS the elected officials of the City Council of the Ville de Montréal adopted a declaration in April 2021 requesting, among other things, that the Ville de Montréal urge the federal government to support the conservation of the Dorval Golf Course and adjacent lots owned by the Ville de Montréal in order to create a green screen that would enhance the Des Sources nature park project;

WHEREAS more than 33,000 people have signed the online citizen petition, "Un écosystème essentiel aux monarches à restaurer et protéger près de l'aéroport de Montréal", which is addressed to Steven Guilbeault, Minister of the Environment and Climate Change, Omar Alghabra, Minister of Transport of Canada and Philippe Rainville, President and CEO of ADM;

WHEREAS, the cities of the island of Montreal are working together to close the gap of protected natural spaces compared to other Canadian cities, and this last large marshy and river ecosystem, composed of rare wildlife habitats, is the size of Mount Royal Park;

WHEREAS in December 2021, the Minister of the Environment and Climate Change was mandated by the Prime Minister of Canada to ensure that all Canadians have access to green space, and in particular to create at least one new national urban park in each province and territory, with a target of 15 new urban parks by 2030;

WHEREAS in collaboration with the Borough of Saint-Laurent, the Ville de Montréal and the City of Dorval, the federal government would participate in the creation of a large-scale green legacy for future generations by preserving an area of great ecological wealth in the heart of an effervescent metropolis known for its innovative side, and that this collaboration would allow it to obtain significant positive spin-offs by means of a zero-cost investment in addition to taking concrete action against global warming;

**It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

QUE le Conseil demande au gouvernement du Canada de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Cité de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des monarques », situées dans la Cité de Dorval, le tout loué à ADM;

THAT Council request that the Government of Canada recognize the ecological and biodiversity value of the lands owned by the federal government ("federal lands") north of the Pierre Elliott Trudeau International Airport, namely lots 3, 4 and 5 located in the Borough of Saint-Laurent in the Cité de Montréal, as well as the lands commonly known as the Dorval Golf Course, including the "Field of Monarchs", located in the City of Dorval, all of which are leased to ADM;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, d'aviser et d'exiger d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

THAT Council request that the Government of Canada, through Transport Canada, notify and require ADM to immediately cease all development on these lands;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, d'assurer la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce, pour les générations futures;

THAT Council request that the Government of Canada, in keeping with its stated objective of creating or contributing to the creation of an urban park in Quebec by 2030, ensure the preservation and conservation of these federal lands in perpetuity for future generations;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Canada de travailler avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Cité de Dorval afin de sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

THAT Council request that the Government of Canada work with the Borough of Saint-Laurent, the Ville de Montréal and the City of Dorval in order to secure a legacy for future generations by creating an urban park on the Island of Montreal, similar to the Rouge National Urban Park in Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal ainsi qu'à tous les maires et conseillers élus de toutes les villes de l'Agglomération de Montréal.

THAT this resolution be forwarded to Canada's Federal Minister of Transport, Omar Alghabra, the Federal Minister of the Environment, Steven Guilbeault, all federal Members of Parliament representing ridings on the Island of Montreal, as well as to all elected mayors and councillors of all cities in the Agglomeration of Montreal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

65.01 1222155012

Dimitrios (Jim) BEIS

Pier-Luc BISAILLON LANDRY

Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

Secrétaire d'arrondissement par intérim
Secretary of the Borough by interim

Signée électroniquement le 6 octobre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 2 novembre 2022

Pier-Luc BISAILLON LANDRY

Secrétaire d'arrondissement par intérim
Secretary of the Borough by interim

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 octobre 2022

Résolution: CA22 30 10 0284

MOTION - DEMANDE - GOUVERNEMENT FÉDÉRAL - COLLABORER - VILLES DE MONTRÉAL – DORVAL - PRÉSERVER - PROTÉGER - TERRES FÉDÉRALES - NORD - AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU - SECTEURS - CONNUS - NOM - TECHNOPARC - GOLF DORVAL

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème composé de terres humides composées de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroports de Montréal (ADM) (« terres fédérales ») et que ces terres sont partiellement situées dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

ATTENDU QUE depuis 2003 et en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

ATTENDU QUE l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées le 21 juillet 2022;

ATTENDU QUE le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte environ 6300 plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

ATTENDU QUE le « Champ des monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QU'en 2017, Montréal a été la première ville au Québec à devenir « Ville amie des monarques », que l'arrondissement de Saint-Laurent lui a emboîté le pas en devenant le premier arrondissement montréalais « Ville amie des monarques » et que la Ville de Montréal a reçu une certification OR en 2019 signifiant qu'elle a réalisé l'ensemble des 24 mesures que ces villes se sont engagées à prendre;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est soucieux de la protection des pollinisateurs, qu'entre autres choses, celui-ci a favorisé la plantation de végétaux bénéfiques aux pollinisateurs le long du parc de la Traversée, qu'il a récemment procédé à la plantation

d'arbres et d'arbustes pour assurer la biodiversité du parc Armand-Bombardier et qu'il organise des activités de sensibilisation sur les pollinisateurs auprès des citoyens en collaboration avec des organismes à but non lucratif locaux à vocation environnementale;

ATTENDU QUE l'Insectarium de Montréal d'Espace pour la vie travaille sur la protection des papillons monarques, notamment en pilotant un programme de science participative intitulé « Mission monarque », un programme intitulé « Mon jardin Espace pour la vie », ou encore, en participant à organiser le Blitz international de suivi du monarque 2022;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en août 2022 une motion de l'Opposition officielle pour que la Ville de Montréal protège les papillons monarques, invitant cette dernière à notamment réitérer sa demande du mois d'avril 2021 auprès du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plus de 37 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de Mtl adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QU'en collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval, le gouvernement fédéral participerait à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein cœur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur et que cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

Que le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des monarques », situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à ADM;

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

Que le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce, pour les générations futures;

Que le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

Que cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

ADOPTÉ

15.01

Joseph ARAJ

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 octobre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Bureau du greffier

Office of the Town Clerk

EXTRAIT
du procès-verbal de la séance du conseil
municipal de la Ville de Mont-Royal
tenue le mardi 25 octobre 2022 à 19 h

EXTRACT
from the minutes of the Town of
Mount Royal council meeting
held on Tuesday, October 25, 2022 at 19:00

Présents : Le maire

Present : Mayor

Peter J. Malouf

et les conseillers, M^{mes} et MM.

and Councillors

Daniel Pilon
Maya Chammas
Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

Formant quorum

Forming quorum

RÉSOLUTION N° 22-10-05

RESOLUTION N° 22-10-05

Objet : Demande au gouvernement fédéral de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral communément appelées Golf Dorval, incluant le champ des Monarques

Subject: Request the Federal Government to recognize the ecological value and biodiversity of federally owned lands commonly known as the Dorval Golf Course, including the Monarch Butterfly Fields

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Cité de Dorval;

WHEREAS north of Montreal's Pierre-Elliott-Trudeau International airport there is an invaluable integrated 215-hectare wetland ecosystem consisting of fields, forests, and marshes which are the property of the Government of Canada and which are leased to the Aéroport de Montréal (ADM) (« the Federal lands »). These lands are situated in part in the borough of Saint-Laurent, City of Montreal and City of Dorval;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

WHEREAS this integrated wetland ecosystem includes the ecologically important Monarch Butterfly Fields used by the monarchs to feed and reproduce during their migration to and from Montreal, a city that has been named a MONARCH GOLD metropolis;

ATTENDU QUE le Champ des Monarques a été gravement endommagé dernièrement et que l'ensemble

WHEREAS these butterfly fields have been gravely damaged recently, and the whole 215-hectare ecosystem



de l'écosystème de 215 hectares est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QUE l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème de 215 hectares, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De demander au gouvernement du Canada de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Cité de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

De demander au gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, d'aviser et d'exiger d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

De demander au gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, d'assurer la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

is itself threatened by fragmentation, and ultimately, destruction;

WHEREAS more than 200 species of birds have been sited in the above-mentioned Federal lands, as well as great numbers of other animals that make the 215 hectares a hub of biodiversity;

WHEREAS the cities and towns on the island of Montreal are all striving to redress the deficit in protected natural spaces compared to other Canadian cities, and this last large marshland and riverine ecosystem, composed of 215 hectares of rare wildlife habitats, is the size of Mount Royal Park;

WHEREAS in December 2021, the Minister of Environment and Climate Change was mandated by the Prime Minister to ensure that all Canadians have access to green space, and in particular to establish at least one new national urban park in every province and territory, with a target of 15 new urban parks by 2030;

WHEREAS the entire Federal lands including the 215-hectare ecosystem is the last of its kind still existing on the Island of Montreal, and hence a part of the natural patrimony which merits being protected for all residents of the islands of Montreal;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To request that the Government of Canada recognize and acknowledge the ecological value and biodiversity of the lands owned by the Federal government (« the Federal lands ») north of Pierre-Elliott-Trudeau International Airport, that is, lots 3, 4, and 5 located in the borough of Saint-Laurent, Montreal as well as the lands commonly known as Golf Dorval including the « Champ des Monarques », located in the City of Dorval, all of which are under lease to Aéroport de Montréal (ADM);

To request the Government of Canada, by way of Transport Canada, to notify and require ADM to halt all and any development on such lands with immediate effect;

To request that the Government of Canada, in line with its stated objective to create or contribute to the creation of an urban park in Québec by 2030, provide for the preservation and the conservation of these Federal lands in perpetuity for future generations;

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

De demander au gouvernement du Canada de travailler avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Cité de Dorval pour sécuriser comme un héritage pour les générations futures et partie importante du réseau des parcs urbains sur l'île de Montréal;

De transmettre cette résolution au ministre fédéral des Transports, Omar Alhabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To request that the Government of Canada work with the borough of Saint-Laurent, Ville de Montreal and the City of Dorval to secure as a legacy for future generations an important part of the urban park system on the Island of Montreal;

To forward this resolution to the Federal Minister of Transport, Omar Alhabara, the Federal Minister of the Environment, Steven Guilbeault, all Federal Members of Parliament representing ridings on the island of Montreal, and to all mayors and councillors elected to all Cities of the Agglomeration of the island of Montreal.

CARRIED UNANIMOUSLY


Copie certifiée conforme
Certified true copy



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 11 octobre 2022

Résolution: CA22 20 0336

Protection des terres fédérales connues sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème composé de terres humides composées de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroports de Montréal (ADM) (« terres fédérales ») et que ces terres sont partiellement situées dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans la Ville de Montréal et dans la Cité de Dorval;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

ATTENDU QUE depuis 2003 et en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

ATTENDU QUE le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées;

ATTENDU QUE le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte environ 6 300 plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

ATTENDU QUE le « Champ des monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement, de destruction;

ATTENDU QU'en 2017, Montréal a été la première ville au Québec à devenir « Ville amie des monarques » et que la Ville de Montréal a reçu une certification OR en 2019 signifiant qu'elle a réalisé l'ensemble des 24 mesures que ces villes se sont engagées à prendre;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE plus de 33 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne « Un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de Montréal », et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal et la Cité de Dorval souhaite participer avec le gouvernement fédéral à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein cœur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur et que cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique.

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle demande au gouvernement du Canada de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des monarques », situées dans la Cité de Dorval, le tout loué à l'ADM;

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle demande au gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, d'aviser et d'exiger de l'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle demande au gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, d'assurer la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité pour les générations futures;

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle demande au gouvernement du Canada de travailler avec la Ville de Montréal et la Cité de Dorval afin de sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal ainsi qu'à tous les maires et conseillers élus de toutes les villes de l'Agglomération de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

Nancy BLANCHET

Mairesse d'arrondissement

Nathalie HADIDA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 14 octobre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 1er novembre 2022

Nathalie HADIDA
Secrétaire d'arrondissement

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 19 septembre 2022
Séance tenue le 20 septembre 2022

Résolution: CM22 1074

Motion - Demande au gouvernement fédéral de conserver les terres fédérales au nord de l'aéroport International Pierre-Elliott-Trudeau et de protéger les papillons monarques

Attendu qu'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »), ces terres sont situées partiellement dans la Cité de Dorval et dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal;

Attendu que cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

Attendu que la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité et une espèce clé pour la protection des habitats de nombreuses autres espèces qui cohabitent avec le monarque;

Attendu que depuis 2003 et en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

Attendu que le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte plusieurs milliers de plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

Attendu qu'au printemps 2022, l'Aéroport de Montréal (ADM), qui loue notamment le terrain du « Champ des monarques » auprès de Transports Canada, a fauché des milliers de plants d'asclépiades sans autorisation;

Attendu que plus de 34 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne, « Un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de Mtl », et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

Attendu qu'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

Attendu que l'ensemble des terres fédérales, incluant le Champ des monarques, au nord de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi ces terres font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé en temps que parc urbain national;

Attendu que les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent;

Attendu que cette démarche est appuyée par plusieurs conseils de l'agglomération qui ont adopté depuis juillet 2022 des résolutions demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec la ville de Montréal et la Cité de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval; des résolutions ont été adoptées entre autres, par la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que la Cité de Dorval, et les villes de Côte Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Est, Montréal-Ouest, et Sainte-Anne-de-Bellevue;

Attendu que les musées d'Espace pour la vie qui desservent toute la population de l'agglomération jouent un rôle important dans la protection des pollinisateurs dont le papillon monarque notamment via l'Insectarium qui fait figure de proue en matière de sensibilisation, d'éducation, de recherche et de conservation entomologique;

Attendu que l'Insectarium de Montréal d'Espace pour la vie est reconnu comme un leader en Amérique pour la protection du monarque et qu'il pilote un programme de science participative intitulé « Mission monarque », incluant le Blitz international de suivi du monarque depuis 2017, et un programme intitulé « Mon jardin Espace pour la vie », ou encore, que le jardin des pollinisateurs a ouvert ses portes en juin 2022 à l'Insectarium et que toutes ces initiatives mériteraient d'être davantage connues par tous les citoyens de l'agglomération de Montréal;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que l'agglomération de Montréal :

- 1- demande au gouvernement fédéral de reconnaître la valeur écologique et de protéger les terrains situés au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal qui lui appartiennent, incluant notamment le Golf de Dorval dans lequel est intégré le « Champ des monarques » et qu'elle enjoigne le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, à réviser le mandat d'ADM afin qu'elle cesse immédiatement tout développement sur ces terrains;
- enjoigne le gouvernement fédéral à travailler avec la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent et la Cité de Dorval pour protéger à perpétuité les terrains susmentionnés;

- enjoigne l'ADM à ne pas déposer de nouveau projet de développement sur les terres fédérales situées au nord de l'Aéroport international Pierre- Elliott-Trudeau de Montréal, incluant notamment le Golf de Dorval et le « Champ des monarches », à court, moyen et long termes, en vertu de leur valeur écologique exceptionnelle, et considérant l'urgence climatique ainsi que le déclin rapide de biodiversité;
 - enjoigne tous les conseils et élus des villes membres de l'Agglomération de Montréal d'exercer une pression sur les paliers de gouvernements supérieurs pour qu'ils protègent adéquatement l'habitat essentiel des papillons monarches et des nombreuses autres espèces qui cohabitent;
 - appuie les programmes et projets d'Espace pour la vie pour sensibiliser davantage la population montréalaise à la protection des papillons monarches, en rappelant notamment l'importance de la plantation d'asclépiades, de plantes nectarifères et de plantes indigènes bénéfiques aux papillons monarque, qu'elle encourage également la population à participer aux programmes de sciences participatives, et notamment Mission monarque, qui permettent de documenter les habitats essentiels du monarque à Montréal dans le but de mieux identifier, protéger et surveiller ces sites névralgiques;
- 2- que cette motion soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, Steven Guilbault ainsi qu'à la CMM.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (65.01)
/mt

Valérie PLANTE

Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 22 septembre 2022